

Conseil Municipal
14 décembre 2020
A la Commanderie à Dole –18 h 00

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 à 18 h 00, à la Commanderie à Dole, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 34
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 08 décembre 2020
Date de publication : 21 décembre 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND,
M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE,
Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE,
M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD,
M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, Mme Isabelle DELAINE,
Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUOTON, Mme Catherine DEMORTIER,
Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE,
Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET,
Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à son arrivée)
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à son arrivée)
M. Ako HAMDAOUI à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (début de séance) ; M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ;
M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM
20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM
20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

M. le Maire : *Bonsoir à tous. Vous me permettrez pour cette séance de retirer mon masque pour une bonne expression de l'ensemble des propos que je tiendrai tout au long de la soirée, les distances étant respectées.*

Avant de débiter notre ordre du jour, je vais vous donner lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis :

- *Patrice CERNELA à Jean-Pascal FICHÈRE ;*
- *Justine GRUET à Jean-Baptiste GAGNOUX jusqu'à son arrivée ;*
- *Ako HAMDAOUI à Timothée DRUET.*

N'y a-t-il pas d'autres pouvoirs ? Merci.

En ce qui concerne le secrétariat de séance, il va être proposé à Stéphane CHAMPANHET. N'y a-t-il pas de problème ? Merci.

En ce qui concerne l'approbation des comptes rendus des séances du Conseil du 21 septembre et du 9 novembre dernier, après les modifications apportées suite à l'intervention de

Timothée DRUET, les choses ont été rectifiées, je pense, en accord avec vous comme nous l'avions convenu ici. Avez-vous d'autres demandes de modifications sur ces comptes rendus ? Y a-t-il des problèmes particuliers ? Je n'en vois pas. Je vais les considérer comme étant approuvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les comptes rendus des séances du 21 septembre et 9 novembre 2020.

S'agissant de la communication des décisions prises par l'Exécutif dans le cadre des délégations de pouvoirs et la transmission des communications sur les indemnités des élus, y a-t-il des questions sur ces points ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs et de l'état des indemnités des élus du Conseil Municipal pour l'année 2020.

Je poursuis par le rapport n°01 sur ce Conseil Municipal concernant une compensation liée aux impacts du Covid-19 dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 01 : COMPENSATION LIÉE AU COVID-19 DANS LE CADRE DES CONTRATS CONFISÉS À LA SPLHELLO DOLE

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce premier rapport, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'ensemble des spectacles, réunions et salons programmés entre les mois de mars et décembre 2020 ont été annulés, générant de fait une perte de revenus pour la SPL Hello Dole estimée à 37 000 euros. Concernant la location des salles municipales, la convention de mandat prévoit que la SPL se rémunère par application d'un taux de 80 % sur les encaissements effectués, avec un minimum garanti de 35 000 euros annuels. La SPL n'ayant fait que 5 000 euros de recettes cette année, il convient ainsi pour la ville de Dole de reverser 30 000 euros à la SPL au titre de la part fixe.*

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la compensation liée au Covid-19, dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole pour la gestion de La Commanderie et des salles municipales, pour un montant total de 67 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

M. le Maire : *Merci, Monsieur DOUZENEL. Les choses sont très claires. Je vais essayer de rappeler deux ou trois points pour que tout le monde comprenne bien comment fonctionne la SPL Hello Dole qui est une société publique locale avec deux actionnaires, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à parité égale (50 % du capital chacun). C'est une société de droit privé avec quatre secteurs — on va le dire comme cela — :*

- *la gestion des salles de la ville de Dole suite à une convention entre la Ville et la SPL,*
- *la gestion de La Commanderie ici pour la ville de Dole, toujours dans la même société de compétence Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;*
- *la gestion de Dolexpo ;*
- *la gestion Dole Tourisme, c'est-à-dire l'Office de Tourisme.*

Pour chacun des quatre secteurs que je viens de citer, une comptabilité propre peut être décidée et donne donc les éléments avec un déficit ou un excédent. Vous avez compris dans cette délibération que, concernant les salles municipales de compétences ville de Dole, il y a un manque à gagner important par rapport à nos conventions, ce qui demande à ce que la Ville contribue à la SPL à hauteur de 30 000 euros (minimum garanti). Pour La Commanderie, le déficit est de 37 000 euros. D'où $37\,000 + 30\,000 = 67\,000$ euros. C'est donc la part de la ville de Dole à la SPL pour couvrir le déficit de cette année, une année totalement exceptionnelle.

Bien évidemment, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura aussi une participation ce jeudi en Conseil Communautaire sur les domaines de Dole Tourisme et de Dolexpo, avec un chiffre moins élevé que pour la partie incombant à la Ville.

Je tiens à préciser que compte tenu d'une année telle que nous la connaissons, dans un domaine événementiel, dont chacun comprend les impacts, nous sommes sur un déficit finalement relativement léger au regard d'une situation totalement exceptionnelle d'absence d'activité.

Pourquoi arrivons-nous à peu près à nous en sortir ? Je le dis, je sais que 67 000 euros, cela fait une certaine somme, mais si cette structure n'existait pas et si l'ensemble des services de La Commanderie, de Dolexpo pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de l'Office de Tourisme étaient totalement en régie municipale, nous n'aurions pas droit au chômage partiel pour l'ensemble des salariés, ce qui est possible avec les sociétés de droit privé que nous contrôlons. Cela atténue considérablement le déficit. De ce point de vue, nous avons bien fait de déléguer à une SPL ces quatre domaines d'intervention Dole Tourisme, gestion des salles municipales, Commanderie et Dolexpo.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la compensation liée au Covid-19 dans le cadre des contrats confiés à la SPLHello Dole.

Nous passons au rapport n° 02 qui concerne le budget de notre collectivité pour l'année 2021.

RAPPORT N° 02 : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DE DOLE ET DES BUDGETS ANNEXES DESLOTISSEMENTS ET DES PARCS DE STATIONNEMENT

➤ Propos introductifs

M. le Maire : *Quelques propos en prélude de l'analyse de notre budget par le rapporteur général Jean-Pascal FICHÈRE sur la philosophie et le contexte de cette préparation budgétaire qui fait suite à notre débat d'orientations budgétaires que nous avons eu il y a quelque temps.*

D'abord, chacun comprend que la construction de ce budget se fait dans un contexte bien évidemment très particulier. Si, pour le moment, en ce qui concerne la Ville, l'impact de l'épidémie reste assez marginal pour notre collectivité en tant que telle— je ne parle pas pour la Ville, pour l'ensemble des acteurs économiques, mais je parle uniquement pour la comptabilité de notre Ville — il n'en demeure pas moins que la construction budgétaire nous amène à tenir compte d'un compte général où un certain nombre d'entreprises ont besoin du soutien de la collectivité. Nous avons bien évidemment aussi besoin de mettre en place notre politique et notre programme sur lesquels les Dolois et les Doloises nous ont élus.

Nous avons bien sûr à gérer les services à la population tels qu'ils existent et sur lesquels nous ne souhaitons pas de remise en cause particulière. Un équilibre des services à la population de notre Ville fonctionne plutôt bien dans l'ensemble. Il n'en demeure pas moins que nous continuons, pour pouvoir justement assurer l'ensemble de ces services et de ces politiques, à avoir une démarche particulièrement de vigilance sur l'ensemble de nos coûts de fonctionnement. Nous avons, par plusieurs séquences de travail, essayé d'en tirer le maximum d'économies, de manière à ce que nous puissions continuer d'entretenir notre patrimoine, d'assurer et assumer nos charges de fonctionnement, les services à la population, car n'oubliez pas que, si nous regardons un peu dans le rétroviseur, il y a encore dix ans, nos dotations de l'État augmentaient chaque année un peu plus que l'année précédente, nous permettant d'assumer la progression des coûts quels qu'ils soient.

Ceci est terminé depuis un certain nombre d'années maintenant. Je rappelle que c'était même encore pire il y a quelques années, puisque nos dotations d'État baissaient. Elles se sont stabilisées. Ce budget, pour assurer nos charges de fonctionnement, nos services à la population, se complète bien sûr d'économies et de vigilance sur les coûts de fonctionnement. Nous avons souhaité, dans la partie investissement (et non dans la partie fonctionnement) être particulièrement impliqués dans la relance de notre économie, comme le sont toutes les collectivités.

Tout le monde vous parle de plan de relance, y compris au niveau de l'État, même de l'Union européenne. Un plan de relance est la capacité de lancer un certain nombre de chantiers à même, de par leur réalisation, d'apporter des équipements, des services, des possibilités d'entretien de nos patrimoines, mais aussi bien évidemment d'accompagner les entreprises pour qu'elles aient du travail, parce que derrière chaque entreprise qui a un carnet de commandes, il y a des salariés. Pour que ces salariés puissent vivre de leur salaire, il faut que l'entreprise ait de l'activité. Nous maintenons donc notre budget avec un soutien aux entreprises et un investissement

particulièrement important cette année. Je l'ai dit au moment du débat d'orientations budgétaires. Notre budget, dans sa déclinaison, tient compte de cet élément.

J'ajoute aussi que nous avons déjà pris un certain nombre de mesures au cours de l'année 2020 pour essayer là où nous sommes compétents d'aider quelque peu ces entreprises. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des interventions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans ses compétences commerce et économie en général, de soutien aux entreprises, aux commerces. Pour la ville de Dole, vous savez que nous avons annulé les droits de terrasse, les droits de voirie. Nous avons abandonné certains loyers vis-à-vis de notre société publique là où nous avons quelques loyers pour certains commerces. Nous avons aussi exonéré de la redevance d'occupation du domaine public les entreprises qui menaient des travaux, et ce jusqu'au 1^{er} avril dernier.

Dans ce budget, nous maintenons un haut niveau d'investissement à hauteur de 10,5 millions d'euros pour 2021. Dans quels domaines ce budget d'investissement va-t-il se manifester ? Il va se manifester d'abord dans la réhabilitation des équipements sportifs. Cette réhabilitation a deux leviers, l'un en faveur de l'entretien de ces équipements sportifs qui en ont largement besoin sur notre ville, l'autre, qui y est allié, en faveur de la rénovation énergétique sur la partie transition écologique. Comme vous le savez, cela concernera pour environ 3 millions d'euros et 80 % de subventions que nous sommes allés chercher, les deux gymnases des Mesnils Pasteur qui bénéficient à de très nombreux Dolois, mais aussi Grands-Dolais.

Il concernera également des travaux d'isolation thermique des bâtiments publics. Vous savez que c'est aujourd'hui un axe fort de l'ensemble des collectivités. Nous poursuivrons donc un certain nombre d'aménagements, de remplacements de menuiserie en faveur de l'isolation thermique. Je pense entre autres à l'Hôtel de Ville, puisque nous procédons en trois tranches de remplacement, et à des travaux, dans cette logique, de certaines écoles, notamment l'école Beauregard.

Nous nous impliquerons, comme vous le savez aussi, dans ce budget d'investissement en faveur des mobilités douces. Pour cette année 2021, nous mettrons en place la première phase du plan vélo qui s'étendra sur le mandat, qui viendra compléter l'offre existante de manière, petit à petit, à avoir un maillage qui puisse être pertinent sur la ville du mieux que nous pourrons compte tenu de la physionomie que chacun connaît de la ville de Dole, notamment dans son cœur de ville. Nous aurons bien sûr les premiers aménagements de la Rive gauche, projet important qui se déclinera sur le mandat.

De façon très naturelle, nous commencerons par les premiers aménagements juste à côté de cette salle, à côté du rond-point des Templiers pour progressivement trouver un ensemble de la rive gauche, le long des berges du Doubs, qui soit dédié à la nature, aux loisirs, à la détente, à la promenade, bref en faire les premiers aménagements autour du Multiplex pour ensuite avoir ce parc urbain, ce poumon vert de la ville dans les années qui suivent. C'est donc la première étape.

Tout cela va générer de l'activité pour nos entreprises. C'est donc l'objectif de ce budget important de l'année 2021. Bien sûr, il ne serait pas possible d'être particulièrement impliqué dans ce budget d'investissement sans avoir une force de rigueur et sans reconstituer une capacité d'autofinancement net qui permettra d'alimenter le budget d'investissement. De ce point de vue, vous savez que des efforts ont été entrepris depuis un certain nombre d'années sur le budget de fonctionnement pour libérer des capacités d'investissement.

Nous aurons, parallèlement aux transferts de compétences que nous ne pouvons pas nier et qui ont été faits à l'Agglomération, une capacité cette année à avoir une épargne nette d'environ 1,8 million d'euros, ce qui n'est pas anecdotique. Je rappelle par exemple que ces dernières années, nous étions sur une épargne nette positive, mais pas de cette ampleur. Par exemple, lorsque cette majorité s'est installée en 2014, notre CAF (capacité d'autofinancement) nette était négative, à -624 000 euros. Cet ensemble nous permet aujourd'hui d'avoir des capacités pour avoir ces investissements.

Pour terminer, je rappelle que nous avons de grands principes pour ce budget au niveau des recettes :

- la stabilité des taux d'imposition de notre ville ;*
- une gestion qui devra être rigoureuse de l'ensemble des crédits alloués ;*
- la préservation de l'épargne ;*
- une politique d'investissement ambitieuse, véritable plan de relance pour accompagner les entreprises locales.*

Nous aurons une politique de recours à l'emprunt qui sera maîtrisée. En 2020, nous avons fait un emprunt supplémentaire pour terminer les travaux du théâtre. Il n'y aura pas de nouvelle augmentation de notre dette en 2021. Elle devra rester stable après la légère augmentation de 2020.

Voilà la ligne de conduite de la majorité municipale que nous vous proposons ce soir pour cet exercice budgétaire 2021, avec bien évidemment des incertitudes sur les impacts de l'épidémie pour l'année 2021, globalement pour l'ensemble de notre territoire (il n'y a pas que pour la ville de Dole), pour la France, pour l'Europe, pour le monde en général bien évidemment. Ces impacts locaux restent encore à définir. Je n'oublie pas non plus qu'il y aura des impacts sur les Doloises et les Dolois en matière fiscale avec la poursuite de l'application des réformes liées à la taxe d'habitation, avec un tiers de taxe d'habitation en moins pour celles et ceux qui n'ont encore pas bénéficié de réduction de taxe d'habitation.

Nous aurons les premiers effets de ce point de vue des compensations pour la Ville. Nous restons quand même très prudents de ce point de vue vis-à-vis du transfert du foncier bâti du Département aux communes. Ces impacts restent encore aujourd'hui comparables à une compensation qui devrait être sensible à nos recettes de la taxe d'habitation, mais il n'en demeure pas moins qu'il faudra être particulièrement observateur et vigilant par rapport à l'application de cette réforme.

C'est donc un budget dynamique pour 2021, laissant place à un investissement important. Je crois qu'il était nécessaire de le faire maintenant, au moment où il y a des difficultés pour nos entreprises. Je vais céder la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour la présentation des différents budgets constituant ce budget primitif, c'est-à-dire par domaine d'activité.

M. FICHÈRE : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais présenter ce budget selon des formes que la plupart d'entre vous connaissent bien maintenant. Tout d'abord, les propos introductifs reprennent les débats d'orientations budgétaires que nous avons pu avoir et que le Maire a bien voulu rappeler. Nous rappelons le gel des subventions, la DGF (dotation globale de fonctionnement) est maintenant stabilisée après une baisse assez significative, comme vous le savez. Il faut retenir, et cela a été rappelé, les grandes hypothèses qui ont prévalu à la préparation de ce budget :*

- *une stabilité des taux d'imposition ;*
- *une poursuite de la politique d'investissement avec un effort particulier pour tenir compte de cette relance indispensable évoquée précédemment ;*
- *la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec le maintien des services à la population ;*
- *une stabilité de la masse salariale, paramètre important qu'il nous appartient de bien maîtriser ;*
- *un recours à la dette bancaire pour financer l'investissement à moindre coût : c'est une gestion dynamique et permanente ;*
- *une stabilité des tarifs municipaux.*

L'autre hypothèse importante concerne la fiscalité. L'idée est bien sûr de conserver les taux de fiscalité. Par contre, je vous rappelle que la fiscalité est le résultat de bases multiplié par des taux. Les bases ont deux leviers d'augmentation, de variation : d'une part l'augmentation physique des bases et d'autre part l'augmentation des taux fixés annuellement. Les taux fixés annuellement sont le résultat de l'application d'un indice, l'IPC (indice des prix à la consommation). En l'occurrence, d'après les évolutions que nous avons aujourd'hui, nous avons un indice à 0 %. Nous sommes donc sur une constante. Par contre, les augmentations physiques vont augmenter, parce que nous avons la chance d'avoir un secteur encore attractif et il permet justement d'augmenter les constructions, donc des bases fiscales qui augmentent. Néanmoins, par prudence, nous avons gardé un taux d'augmentation de 0,5 %, ce qui est relativement modeste, mais nous espérons le dépasser.

En ce qui concerne les taxes d'habitation et les taux, nous rappelons qu'en 2020, ils étaient de :

- *13,43 % pour la taxe d'habitation ;*
- *19,76 % pour le foncier bâti ;*
- *35,61 % pour le foncier non bâti.*

Nous verrons que ce sera rebattu compte tenu des réformes pour 2021.

En ce qui concerne la réforme de la taxe d'habitation, vous connaissez le principe. La taxe d'habitation est supprimée pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et pour le Département. Elle reste pour l'instant uniquement pour les communes, avec les reports qui vont se

faire. En l'occurrence, la taxe d'habitation qui est supprimée pour les communes va être remplacée par la taxe foncière que le Département collectait. Il se trouve que le Département collectait 7,2 millions d'euros de taxe foncière, mais la taxe d'habitation rapportait 3,8 millions d'euros à la ville de Dole, soit un delta de 3,4 millions d'euros. Cependant, l'État ne nous en fait pas cadeau. Il va quand même les prélever sur les contribuables dolois, mais ces 3,4 millions d'euros vont repartir dans le giron national pour faire une péréquation nationale. Il restera 3,8 millions d'euros à Dole.

Il faut voir quand même que c'est un phénomène important. Cela veut dire que 3,4 millions d'euros vont être prélevés sur les contribuables dolois et vont repartir pour une péréquation nationale, et notamment, puisque nous connaissons les chiffres, sur les grandes métropoles, mais pas dans le tissu rural, ce qui est un peu le comble, mais c'est ainsi.

Voilà un peu les nouvelles données. Dole en aura une perception de 6 millions d'euros, plus 3,8 millions d'euros qu'elle percevait préalablement en taxe d'habitation. Nous recevons ces deux montants dans notre budget, et les 3,4 millions d'euros vont repartir à l'État.

En ce qui concerne l'évolution de l'encours de la dette, cela avait été évoqué au niveau du débat d'orientations budgétaires, et cela vient d'être rappelé par le Maire. L'objectif est de maintenir à 39,9 millions d'euros, même montant que nous constaterons fin 2020. Nous savons que nous avons fait un effort particulier dans le budget supplémentaire de 2020 pour favoriser cette relance indispensable, avec l'objectif de garder cet endettement à un montant inférieur à 40 millions d'euros.

Par ailleurs, les annuités restent relativement stables dans la mesure où nous avons un taux des frais financiers tendanciellement à la baisse relative. Grâce à notre gestion dynamique de la dette, vous voyez que les frais financiers vont descendre à 0,81 million d'euros, contre 0,89 million d'euros en estimation 2019. Nous allons donc rembourser plus de capital, ce qui est évidemment une bonne chose.

Nous avons un petit scoop sur la ventilation de la dette en fonction des organismes prêteurs. Nous avons une gestion équilibrée. Nous essayons de faire travailler l'ensemble des prestataires. C'est aussi pour avoir une gestion plus souple. Nous avons une ventilation entre taux fixe et taux variable, essentiellement taux fixe, les conditions de marché étant ainsi aujourd'hui que nous avons intérêt à nous orienter vers du taux fixe.

Nous reviendrons dans le détail sur la maîtrise de la masse salariale, mais c'est bien sûr l'objectif majeur. Nous sommes partis sur une variation quasiment à 0, puisque nous sommes sur une masse salariale brute à 13,08 millions d'euros et une masse salariale nette à 11,63 millions d'euros. Nous rappelons que cette masse salariale bouge selon des critères techniques. Elle augmente régulièrement en fonction du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT, en fonction des parcours professionnels, des améliorations de carrière, etc., ce qui fait une augmentation de charges de 0,2 million d'euros.

Néanmoins, en année pleine, nous avons une augmentation de 70 000 euros sur les événements de l'année 2020 (frais d'apprentissage, reprise d'agents embauchés). Pour la participation à l'organisation des élections municipales, nous avons un surcoût de 15 000 euros. Nous avons ensuite des ajustements divers (départs en retraite qui ne seront pas remplacés, redéploiements, disponibilités, mutations) qui font que nous avons une baisse de 240 000 euros sur ce facteur. L'ensemble des plus et des moins fait que nous sommes quasiment à l'équilibre.

M. le Maire : J'ajoute une petite précision. De nouvelles élections municipales ne sont pas prévues en 2021. C'est une erreur. Il s'agit de la préparation des élections régionales et départementales probablement au mois de juin.

M. FICHÈRE : Ce qui explique l'augmentation précédente.

➤ **Présentation par chapitre**

Je passe rapidement sur le tableau concernant la ventilation du budget de fonctionnement par chapitre tel que nous aurons à le voter à l'issue de ce débat. Nous constatons simplement que ce budget s'inscrit à hauteur de 26 940 000 euros, en légère augmentation par rapport à 2020. Il sera ventilé selon les chapitres que nous verrons en détail.

Le budget d'investissement s'inscrit à hauteur de 14 510 000 euros, contre 13 400 000 euros, en légère augmentation un peu significative. Là encore, c'est toujours dans l'esprit de ne pas relâcher nos efforts d'investissement, tant pour soutenir le plan de relance que pour satisfaire aux besoins de notre collectivité.

Les grands chapitres de fonctionnement sont ceux dont vous connaissez la ventilation. Je vais les passer un par un.

➤ **Détail du budget de fonctionnement**

Finances, fiscalité, dotations

Le premier chapitre important concerne les finances et la fiscalité. Il s'inscrit en coût net à hauteur de 20 678 000 euros, contre 20 583 000 euros. Cette légère augmentation vient du premier poste, la fiscalité locale, pour lequel nous avons dit que nous étions partis sur une hypothèse de 0,5 %. Quand nous rentrons ligne par ligne, cela se traduit par ce passage à 10 millions d'euros, contre 9,9 millions d'euros. Les attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont stables par hypothèse. Les dégrèvements fiscaux ne bougent pas. Les compensations d'exonérations versées par l'État sont en légère augmentation. J'avoue que ce sont des mesures techniques que nous ne maîtrisons pas complètement. Nous constatons une heureuse solution qui est une augmentation de 50 000 euros.

La fiscalité indirecte est stabilisée par hypothèse à hauteur de 1 341 000 euros. Ce sont essentiellement les droits de mutation qui sont à un niveau assez important, ce qui prouve un certain dynamisme sur le territoire. Nous avons également dans ces charges la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 135 000 euros, la taxe sur la consommation d'électricité pour 330 000 euros et les droits de mutation à hauteur de 800 000 euros, montant le plus significatif.

M. le Maire : Je me permets d'ajouter un point sur ces questions de droit de mutation. Elles sont particulièrement dynamiques à l'échelle du pays et du département. J'ai pu le constater au budget du Département aujourd'hui et vendredi. Elles sont aussi très dynamiques sur Dole. Pourquoi ? Parce qu'il y a de nombreuses cessions. Il y a une activité immobilière assez dynamique depuis deux ou trois ans. Il est vrai que ceci profite à la Ville en termes de recettes. Je peux vous assurer que c'est probablement l'outil le plus dynamique positif aujourd'hui, parce que bien évidemment, nous savons tous que la dotation globale de fonctionnement reste au même niveau, à 30 ou 40 000 euros près. Il n'y a plus d'évolution positive.

Ces produits de droit de mutation sont très positifs pour la collectivité. Bien évidemment, nous espérons que cela va se maintenir dans les années qui viennent, mais vous savez que le marché d'immobilier est aléatoire, sur lequel nous ne pouvons pas nous assurer continuellement dans la durée du même niveau. Les 1 340 000 euros que vous voyez ne représentent pas la totalité. Ce ne sont pas que les droits de mutation qui sont à hauteur de 800 000 euros.

Le reste est constitué de la TLPE qui intègre la fiscalité indirecte, d'une taxe sur l'électricité, de la taxe communale. Cela étant, le gros bataillon de ces 1 340 000 euros concerne les droits de mutation à hauteur de 800 000 euros. Je crois que nous approchons de 1 million d'euros. Nous avons donc pris le même montant pour l'année 2021, mais il y a encore trois ou quatre ans, nous étions plutôt à 0,3, 0,4 ou 0,5 million d'euros. C'est donc positif de ce point de vue.

M. FICHÈRE : La DGF est en légère augmentation. Cette augmentation est liée à la DSU, la dotation de solidarité urbaine. Nous avons un petit bonus. Sinon, la dotation traditionnelle, classique reste stable.

Les intérêts d'emprunt sont à la baisse de manière assez significative. C'est lié d'une part à une bonne maîtrise de notre gestion de la dette et à une gestion dynamique. Nous renégocions dès que nous pouvons renégocier pour être le plus opérationnels possible. Nous en tirons les bénéfices à cet endroit. Le reste est pour mémoire. Nous n'avons plus de retour des budgets de lotissement qui arrivent quasiment à terme aujourd'hui. Nous n'avons pas de charge exceptionnelle. Nous avons des dépenses imprévues pour 238 000 euros, enveloppe que nous aurons probablement à reventiler au niveau du budget supplémentaire. Nous avons donc au total un coût net de 20 678 000 euros, contre 20 583 000 euros. Voilà pour cette principale dotation.

Administration générale

Si j'en viens à l'administration générale, nous avons un budget à hauteur de 2 310 000 euros, contre 2 452 000 euros en 2020. Nous avons une légère baisse qu'il faut noter. Cela vient d'une part d'un effort consenti par l'ensemble des services. Je ne vais pas vous passer toutes les lignes en revue, mais vous voyez que les efforts sont faits sur la gestion du cabinet, sur la gestion du pilotage, sur la communication, etc. L'ensemble des charges ont été serrées au maximum. Nous en déduisons un coût net en baisse de 2 310 000 euros, contre 2 452 000 euros.

Pôle Moyens et Ressources

Le coût net est pratiquement stable, à 1 552 000 euros, contre 1 542 000 euros. Les principales notes qu'il faut préciser concernent notamment les ressources humaines. Ce sont des charges de fonctionnement du service. C'est là que se cumulent les frais de formation. Il y a des économies d'un certain côté, car de plus en plus de formations sont faites en visioconférence. Ils font ainsi des économies de dépenses de déplacement. Nous avons également des ajustements. Vous voyez que nous sommes assez stables d'une année sur l'autre. Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier. Vous voyez un montant sensiblement identique à l'année précédente.

Pôle Actions sociales et Santé

Nous avons un budget total de 1 305 000 euros en BP 2020. Il est relativement stable en termes d'action sociale/santé à hauteur de 255 000 euros, contre 256 000 euros. Cela inclut toutes les subventions aux associations, qui sont maintenues et reconduites pour l'année. Nous sommes sur des reconductions de budget pour l'essentiel. En ce qui concerne le Centre social Olympe de Gougues, nous avons à la fois des dépenses en diminution et des recettes en diminution. C'est évidemment ajusté en fonction des projets prévus sur l'année 2021.

Nous avons une reconduction pour l'essentiel de ce qui a été mené, sachant que nous avons bien sûr les charges de personnel dans la masse, qui sont conservées pour faire fonctionner ce Centre social. Le CCAS est ajusté avec une légère augmentation (545 000 euros) pour faire face aux besoins qu'il peut faire valoir.

Pôle Actions éducatives

Nous sommes sur un budget en baisse, à hauteur de 2 751 000 euros de coût net, contre 2 957 000 euros. Certains postes méritent des commentaires. L'éducation est en augmentation, puisqu'il faut faire face à la scolarisation des jeunes enfants, mais pour le coup, il y a une recette en regard, une partie étant financée par l'État. Pour ce qui est de la petite enfance, une augmentation est également prévue dans la mesure où le Salon de la Petite Enfance est programmé en 2021.

Les recettes sont celles attendues à la fois de la CAF et de la participation des familles. Par ailleurs, les charges de personnel montrent un tassement, mais c'est plus un problème technique. Ce n'est pas du personnel en moins, mais du personnel qui n'a pas été remplacé. Cependant, les fonctions sont assurées, notamment en faisant appel à des missions sur des postes supplémentaires ou temporaires.

Pôle Sport

Ce pôle est en reconduction quasiment à l'identique (715 000 euros, contre 728 000 euros). Ce sont avant tout les subventions aux clubs d'associations qui sont préservées et les charges de fonctionnement qui connaissent un léger tassement. Cela vient des charges de maintenance et d'entretien qui sont ajustées autant que de besoin. Il n'y a pas de commentaire à faire.

Pôle Actions culturelles

Nous avons une baisse, puisque nous passons de 2 128 000 euros à 2 084 000 euros. Cette baisse est un peu apparente dans la mesure où tout ce qui concerne l'événementiel est reconduit prévisionnellement sur 2021, mais un certain nombre d'événements n'ayant pas eu lieu en 2020, des économies ont été réalisées. Il a donc été convenu pour les associations porteuses que le montant versé ne soit pas rendu à la Ville. Par contre, il a été versé en acompte pour l'année suivante. C'est pour cela que le montant à verser en 2021 sera plus faible que celui pressenti en 2020. Cependant, les mêmes opérations ont été programmées, que ce soit le festival Cirque et

Fanfares, les participations à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Louis Pasteur, les subventions aux associations, ou l'ensemble des actions culturelles que vous connaissez bien.

M. le Maire : Oui, nous avons fait quelques petites économies naturellement, je crois que cela se voit dans ce budget. Vous regarderez la masse globale des coûts de fonctionnement (autour de 26 millions d'euros). Nous avons eu quasiment une stabilité des charges de fonctionnement de la collectivité, ce qui est quand même assez exceptionnel. Habituellement, cela augmente un peu tous les ans. Nous avons essayé d'augmenter le moins possible afin d'éviter que nos charges de fonctionnement augmentent de trop chaque année.

Je rappelle une donnée. Si chaque année, nos charges de fonctionnement augmentent, rappelez-vous que nos dotations n'augmentent plus. À un moment, il y a un effet de ciseau de facto. Nous sommes donc obligés au maximum de tenir nos charges de fonctionnement sans trop d'augmentation. L'économie que nous faisons ici sur ce budget intéressant vient du fait que nous avons modifié nos animations de Noël, non pas pour le Noël exceptionnel de cette année, mais cela vient de l'arrêt de la roue, de l'achat d'une patinoire. Cela représente quand même une économie de 26 000 euros à l'année en ne louant plus, mais en ayant acheté l'équipement. Ce n'est quand même pas anodin.

M. FICHÈRE : Au total, je disais que nous avons un coût global de 2 084 000 euros, contre 2 128 000 euros l'année précédente, soit une réduction du coût net de ce pôle Actions culturelles.

Pôle Attractivité, Aménagement du Territoire

Le coût est relativement modeste. L'essentiel est devenu une compétence qui appartient maintenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il reste quelques dépenses malgré tout. Le droit des sols et foncier représentait une dépense un peu exceptionnelle en 2020, une division en volume ayant dû être financée sur une copropriété aux Mesnils Pasteur. Évidemment, elle ne va pas se retrouver. Nous avons ainsi un budget relativement modeste. La ligne urbanisme va se plafonner à 46 000 euros, des actions arrivant à leur terme, par exemple la gestion des galeries éphémères. Des actions ont été menées et que nous évaluons en fonction des dépenses réelles futures. Le total de ce budget est ramené à 165 000 euros en net, contre 206 000 euros l'année précédente.

Pôle Services techniques

C'est évidemment le pôle le plus significatif pour une commune (6 138 000 euros, contre 5 933 000 euros). Signalons les grosses dépenses. Pour tout ce qui est travaux de voirie, comme son nom l'indique, cela concerne toutes les mises à jour, les travaux régulièrement réalisés sur l'ensemble des voiries et des entretiens. Est également inclus dans ces dépenses le service « Allo Mairie » qui est reconduit à hauteur de 200 000 euros, service qui donne une entière satisfaction.

Tout ce que concerne les travaux et bâtiments, sont inscrits à hauteur de 288 000 euros. Cela correspond à l'ensemble des entretiens pressentis, que ce soit dans les écoles, pour divers équipements prévus. L'inventaire a été fait pour arriver à ce chiffre de 288 000 euros. En ce qui concerne la logistique, le magasin et l'atelier, le montant inscrit est 613 000 euros. C'est l'ensemble des travaux d'entretien engagés, les fournitures nécessaires pour les ateliers. Vous voyez que c'est à peu près une reconduction à l'identique.

Pour la propreté et les espaces verts, un effort particulier est fait (804 000 euros, contre 730 000 euros), parce qu'un besoin ressort. Nous souhaitons donc améliorer la qualité de notre propreté de la ville, ce qui est très attendu par nos concitoyens. Pour l'énergie, le chiffre est toujours un peu délicat à évaluer. Nous essayons d'anticiper par rapport aux consommations réelles. Nous avons deux choses : la consommation d'énergie qui a tendance à baisser avec les investissements que nous réalisons, et le prix unitaire qui a parfois tendance à ne pas dépasser et qui n'est pas toujours connu. Une enveloppe de 1,7 million d'euros a ainsi été pressentie. Voilà pour l'intégralité des dépenses pour le pôle Services techniques.

➤ **La masse salariale**

Pour poursuivre sur la masse salariale, je vous ai dit qu'elle avait été contenue au maximum. Vous avez la ventilation par service. Retenons simplement la masse nette après déduction de ce qui est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le net correspondant aux personnels salariés de la ville de Dole et qui travaillent pour la Communauté d'Agglomération du

Grand Dole. Le delta fait 438 000 euros. Par ailleurs, pour les autres recettes, tout ce qui est mise à disposition, emplois aidés, indemnités journalières, les remboursements attendus sont à hauteur de 1 million d'euros, à peu près comme l'an dernier. Notre masse salariale devrait être ainsi en léger tassement de 0,12 %, ce qui prouve une belle maîtrise de ce poste et ce qui est important.

➤ **Présentation analytique du budget**

Évolution de l'autofinancement

Vous en avez aussi l'habitude, mais il est intéressant de voir les grandes masses. Pour la fiscalité brute, nous attendons des recettes à hauteur de 15 481 000 euros, contre 15 640 000 euros. Il y a un léger tassement qui vient surtout des ajustements réalisés autres que la fiscalité brute. D'où une fiscalité nette de 15 746 000 euros, contre 15 605 000 euros l'an dernier. C'est ce chiffre que nous allons retenir, qui permet d'avoir une légère augmentation compte tenu des augmentations physiques des bases, tel que nous l'avons évoqué.

Quand nous tenons compte des autres recettes, que ce soit les autres participations tarifaires, celles de la CAF, etc., nous arrivons à un montant total de recettes de 26 261 000 euros, dont la DGF qui inclut la DSU et qui est en légère augmentation grâce à elle (à hauteur de 5 610 000 euros).

Nous avons un montant de dépenses nettes pour 21 579 000 euros, des recettes nettes de 26 261 000 euros, soit un autofinancement brut de 4 682 000 euros, en augmentation significative, ce que nous pouvons retenir ce soir. Les autres recettes récurrentes classées en investissement, mais qui sont imputées à notre autofinancement, sont essentiellement le FCTVA, la taxe d'aménagement et les amendes de police.

Nous voyons que nous en avons pour 1 650 000 euros prévisionnellement ce qui fait, si nous enlevons les annuités attendues à hauteur de 4 530 000 euros (en légère baisse), malgré la légère augmentation de l'endettement attendu, un autofinancement réel dégagé de 1 802 000 euros, contre 1 486 000 euros. C'est le chiffre que mentionnait le Maire de Dole, et qui est assez intéressant en ce qui concerne nos finances.

S'agissant des produits de cessions et des subventions, nous en attendons 5 063 000 euros. Nous en verrons le détail tout à l'heure. Nous avons prévu d'emprunter 3 620 000 euros pour rester dans notre enveloppe de 40 millions d'euros, comme cela a été évoqué en début de séance. Ce qui fait que nous sommes capables d'investir pour 10 550 000 euros, montant des investissements qui seront consacrés au budget 2021.

En synthèse, nous avons un endettement attendu en fin d'année à hauteur de 39,9 millions d'euros, soit 8,5 années d'emprunt. Nous sommes donc revenus à des taux tout à fait raisonnables.

➤ **Détail des principales opérations d'investissement**

Vous avez le détail dans votre dossier. Je vais donc essayer d'être très rapide. Il y a des efforts sur les crèches ; nous terminons les travaux sur les écoles, sachant que les gros morceaux ont été réalisés en 2020. Pour les équipements sportifs, les dépenses sont prévues à hauteur de 3 889 000 euros. Citons deux équipements d'ampleur importante : 1,6 million d'euros de travaux de base pour le COSEC (COMplexe Sportif Évolutif Couvert) et 2 millions d'euros pour le financement des gymnases de l'ensemble Pierre Talagrand. Pour la partie remboursée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est une échéance de 2 millions d'euros, tel que cela a été programmé.

Pour la culture-équipements/travaux divers, il n'y a pas grand-chose d'attendu en 2021, sachant que l'essentiel a été fait en 2020. Nous l'avons d'ailleurs fait au niveau du BS aussi pour finaliser le théâtre. Pour les autres gros postes, nous avons les aménagements de la Rive gauche, projet évoqué par le Maire, avec les subventions que nous pouvons attendre. C'est donc un effort un peu particulier sur cet équipement bien entendu. Pour tout ce qui est voirie, équipement/travaux divers, bon an mal an, il y a toujours un minimum à faire. Nous l'évaluons à hauteur de 900 000 euros cette année. Concernant l'urbanisme, le cofinancement du foyer Saint-Jean, nous prévoyons 302 000 euros de dépenses. De gros efforts avaient déjà été consentis les années précédentes. Nous allons donc reconduire cela.

Concernant les acquisitions foncières et les cessions, ce sont 380 000 euros d'acquisitions pressentis et 1 120 000 euros d'encaissement et de cessions prévus. Vous les avez dans le dossier, nous y reviendrons à l'occasion. S'agissant des travaux d'environnement, il y a tout ce qui concerne le plan vélo et notamment une partie concernant la Rive gauche. Nous avons également le COSEC avec toute une partie économie d'énergie. Le COSEC est partagé en deux parties, l'une concernant des travaux purs et durs et l'autre concernant la rénovation énergétique imputée ici à hauteur de 1,6 million d'euros. Pour le reste, ce sont des reconductions que vous avez chaque année.

Voilà le budget tel que nous le présentons, avec 10 550 000 euros en dépenses, avec des recettes attendues à hauteur de 5 063 000 euros, soit un investissement net de 5,5 millions d'euros.

➤ **Les budgets annexes**

Je ne m'y étends pas, vous les avez dans le dossier. Les lotissements sont en cours de finition. Le budget Stationnement concerne uniquement les deux stationnements des Terreaux et celui qui est en bas de la ville, qui sont reconduits bon an mal an. Il n'y a pas grand-chose à dire.

Voilà en ce qui concerne la présentation du budget. Bien sûr, nous nous tenons à votre disposition pour les questions.

M. le Maire : Merci de cette présentation. Je rajouterai simplement que dans vos documents, sur l'évolution de l'autofinancement, vous avez le fameux indicateur que toutes les collectivités reprennent sur la capacité de désendettement et qui est un peu le baromètre de la santé financière de la collectivité par rapport à son encours de dette. C'est donc l'encours divisé par l'autofinancement brut en nombre d'années. Malgré l'augmentation de notre encours en 2020, notre capacité de désendettement se réduira, parce que nous avons un meilleur autofinancement brut, c'est-à-dire basé à 8,5 années, au lieu de 8,9 années pour 2020.

Y a-t-il des interventions ?

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs. J'ai plusieurs remarques et questions sur ce rapport. Tout d'abord, merci de la présentation de ce budget primitif. J'ai noté des points plutôt positifs. C'est un budget plutôt stable, avec une fiscalité plutôt stable elle aussi pour 2021. Nous pouvons noter que ce budget est orienté dans des directions comptables plutôt prudentes, ce qui est bien vu dans le contexte économique actuel et la crise sanitaire que nous traversons. Vous demandez aux services de faire des efforts. J'en profite pour les remercier, car il n'est jamais simple d'en faire sur le plan financier, surtout en ce moment. Nous pouvons aussi remarquer que la DGF augmente très légèrement depuis 2018, vraiment très légèrement, qu'elle sera de 5,61 millions d'euros pour 2021, et de 11,41 millions d'euros si nous comptons l'ensemble intercommunal cumulé.

Nous voyons apparaître une ligne dans les investissements, qui est pour moi intéressante. Je veux parler de la ligne environnement/développement durable/plan vélo, même si j'aurais préféré avoir quelques détails sur ces trois thématiques qui sont dans cette ligne d'investissement. Nous pouvons remarquer que la ligne des subventions pour les clubs et associations est identique à celle de 2020, ce qui est plutôt positif. J'aurais aimé qu'une ligne soit dédiée à une aide exceptionnelle pour les clubs et associations qui souffrent de la crise sanitaire. Avec le nombre de licenciés à la baisse pour certains clubs, le fait que les manifestations publiques soient interdites pour le moment, les sponsors ont du mal aussi à suivre.

Il aurait été intéressant de faire une ligne pour les clubs qui demanderaient une aide exceptionnelle pour cette année qu'ils vivent. Je vois aussi que nous avons fait une petite baisse par rapport à l'année dernière sur le bureau d'études et voirie (224 000 euros, contre 285 000 euros). J'en avais déjà parlé lors du ROB, mais j'insiste sur le fait que notre Ville voit sa dette augmenter. Nous frôlons les 40 millions d'euros d'endettement pour fin 2021, pour reprendre votre chiffre de 39,9 millions d'euros. Je rappelle que cela correspond à 8,5 années pour rembourser la totalité de cette dette sans aucun nouvel emprunt. Désendetter la Ville doit être une priorité pour ne pas obérer l'avenir, mais il faut aussi jongler avec l'économie locale, ce qui n'est pas forcément évident non plus.

J'ai une question plutôt technique cette fois-ci qui concerne la capacité de désendettement pour cette année. Le 4 décembre 2019, nous l'avions votée, lors de la présentation du budget primitif 2020, à 8,91 années, ce qui est à peu près la même que dans la présentation de ce soir.

Mais dans le ROB du mois de novembre, elle était estimée à 9,3 années (page 15). Je voulais avoir des renseignements par rapport à ce chiffre qui est différent de celui donné il y a quatre semaines.

M. le Maire : Parlez-vous de la capacité de désendettement ?

M. DRUET : Oui. J'ai à peu près fait mes remarques. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Je vous répondrai à la fin. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. PRAT : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, cela ne doit pas être facile pour votre équipe de faire un budget dans le contexte actuel où nous avons peu de visibilité. Rien n'aurait été pire certainement que de faire un budget qui ne mette pas un point fort sur l'investissement, ce que vous faites. C'est important pour les entreprises, pour les emplois générés par ces entreprises. Certains investissements sont largement subventionnés, comme la rénovation énergétique, l'isolation thermique, et ils génèrent des économies des émissions de CO₂, ce qui est un point faible de la France. Le bâti français aurait besoin d'une rénovation énergétique, et c'est important que la ville de Dole s'y engage.

Pour le reste, comme j'ai pu le dire et comme notre groupe a pu le dire lors de la dernière séance, quand il y a eu le débat d'orientations budgétaires, évidemment, vous êtes dans la continuité de la gestion précédente. Ce n'est pas le budget que notre minorité aurait présenté devant le Conseil Municipal. Au risque de me faire taxer une fois de plus de monomane du vélo, je suis un peu comme Monsieur DRUET, dans l'attente d'en savoir plus sur ce que vous souhaitez vraiment investir sur ce plan vélo. Vous avez eu une phrase qui, à mon avis, le résume bien. Vous avez dit dans votre introduction : « nous allons petit à petit avoir un maillage ». Nous sommes vraiment dans le petit à petit.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut mettre le paquet sur les mobilités douces, parce qu'il y a une attente du public. Quand on circule à vélo à Dole, on voit que l'on est en retard. C'est une ville moyenne, certes, mais il y a beaucoup d'efforts à faire. Je pense qu'il faut donner des signes pour encourager les mobilités douces, davantage que ce qui est fait par votre équipe actuellement.

Autrement, sur le fonctionnement, je suis plutôt satisfait de votre volonté d'économie dans le fonctionnement, même si vous êtes aidés aussi par la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme vous l'avez fait remarquer. Nous ne pouvons pas le nier. Un satisfecit sur les subventions qui sont maintenues pour les associations culturelles et sportives malgré leur activité qui a baissé. Nous l'avons vu, ces associations contribuent beaucoup à l'animation, à la vie de notre ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Elles sont aussi victimes de la crise sanitaire avec le nombre de licenciés, en particulier pour les clubs sportifs, qui a beaucoup baissé. Voilà ce que je souhaitais dire ce soir. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci, Monsieur PRAT. Je vais répondre un peu à vos observations en vous disant d'abord que j'ai, jusqu'à maintenant, c'est-à-dire depuis notre installation au printemps dernier, souvent dit au groupe que vous représentez ici tous les trois que gérer une ville, ce n'était pas uniquement les questions environnementales, même si elles étaient importantes. Je dois dire que dans votre présentation tout de suite, je ne vais pas dire que je suis satisfait, parce que je n'ai pas à distribuer les bons et les mauvais points tels un professeur que nous sommes d'ailleurs tous les deux, mais je dis simplement que je perçois dans vos propos un certain nombre d'observations générales sur ce qu'est une collectivité, et je pense que c'est une bonne chose, tout en y marquant des préoccupations plus importantes pour chaque groupe politique.

C'est normal que chacun ait des préoccupations, qui sont parfois les mêmes, mais la méthode, la rapidité d'exécution, les moyens alloués, ou le fond tout simplement qui peut être différent dans ces préoccupations.

Quelques points pour répondre à un certain nombre d'éléments. Là aussi, Monsieur PRAT, vous avez souligné que dans les investissements importants de la collectivité, il y avait la question énergétique, ce que vous trouviez, à l'échelle nationale, peut-être insuffisant. Je dois dire que là aussi, je suis assez dans cette logique. Les politiques environnementales, les politiques de transition écologique, c'est aussi presque d'abord ces questions d'isolation, de préservation des consommations énergétiques, de transformation du type d'énergie utilisée pour ces bâtiments, éviter la dispersion de CO₂ excessif dans l'atmosphère. Je dois dire que je vous avais encore peu entendu sur cette question précisément, et je crois que c'est très important, parce qu'elle nous tient à cœur.

C'est vrai que je considère, à titre personnel, qu'autant les questions de végétalisation ou autres sont importantes, et nous y reviendrons dans le Conseil Municipal, autant les questions de lutte contre les déperditions énergétiques ont une plus-value environnementale, quand on s'implique dans ce domaine, extrêmement importante par rapport à ce que nous souhaitons toutes et tous, c'est-à-dire limiter les gaz à effet de serre, éviter de facto le dérèglement climatique, ou du moins ses effets, parce que malheureusement, un certain nombre de choses sont aujourd'hui indéniables. Cette question énergétique me semble extrêmement importante, parce qu'elle est efficace quand on s'investit sur ce champ. Nous le faisons depuis maintenant plusieurs années. Je ne veux pas dire qu'avant, cela ne se faisait pas.

Bien sûr, il y avait notamment des rénovations de bâtiments et autres, mais la vigilance sur la question énergétique par des remplacements de l'isolation est quand même de plus en plus prégnante. Il y a des règles à respecter. On peut parfois aller plus loin que les règles, ce que vous dites régulièrement et je l'entends. Il y a aussi un faisceau de concordance des crédits d'État, des dotations des collectivités, des subventions qui, de toute façon, nous emmènent de fait vers les rénovations énergétiques, si bien qu'aujourd'hui, nous nous rendons compte, ce qui est assez nouveau, mais c'est aussi l'effet des politiques environnementales, que de plus en plus, nous aurons meilleur temps de rénover un équipement que de construire un nouvel équipement sur un terrain vierge, même si le coût des travaux, au final, est supérieur en rénovation.

Les subventions et les dotations seront à un niveau très important et lorsque nous aurons fait le ratio, il nous restera meilleur temps de rénover. Ce sont des choses que nous observons de plus en plus quand nous faisons justement cette analyse.

Bien évidemment, vous auriez fait un budget différent. Je ne vous cache pas que j'ai une certaine curiosité de me demander quel type de budget ce serait. Lorsqu'un budget est présenté, vous dites « il serait différent pour nous », et c'est très bien. Si nous avions tous le même budget, il n'y aurait plus de différence. C'est vrai que de dire « on aurait fait un budget différent », c'est naturel et légitime. C'est même sain, mais je voudrais savoir ce qu'il serait. C'est une curiosité dans les grandes lignes, mais quand on met de l'argent dans un domaine, on en enlève dans un autre. Lesquels ? C'est une bonne question. C'est une approche légitime, mais elle attire ma curiosité.

Sur la question du vélo, des cycles, je crois que vous avez tous vu notre plan vélo. Oui, vous voudriez aller plus vite, je l'entends et je le comprends, mais peut-être que la différence est que, lorsque l'on est dans la minorité et pas à la gouvernance, vous voyez que ce n'est pas si simple que cela. Si c'était si simple que cela, il y a longtemps que le maillage serait fait sur la ville. Dieu sait qu'un certain nombre d'élus, y compris des gens qui étaient à vos côtés lors de ces dernières élections, ont mené des politiques de développement durable il y a quelques années. Ils ont fait ce qu'ils pouvaient. C'est une construction, et nous y parviendrons au fur et à mesure des années.

Oui, il faut que l'usage du vélo puisse se faire du mieux possible et c'est ce que nous souhaitons faire, mais je vous assure que ce n'est pas simple. Après, là aussi, et ce sont peut-être aussi nos différences, nous souhaitons une cohabitation entre l'utilisation de la voiture et des vélos, parce que la réalité des Doloises et des Dolois est celle-ci. Il y a des usagers du vélo et des usagers de la voiture. Si nous voulons aller plus rapidement, si vous fermez des voies à toute circulation, nous aurons vite fait de faire des pistes cyclables un peu partout. Là, c'est une différence d'approche, mais qui est là aussi légitime.

Monsieur DRUET, vous avez souhaité en savoir un peu plus sur les lignes d'investissement dédiées aux politiques environnementales. Bien évidemment, le morceau le plus important concerne les gymnases dans la partie énergétique, Josette Tournier et le COSEC. C'est un récupérateur d'eau au centre technique municipal en plus, c'est la politique liée à l'adaptation du patrimoine arboré (nous y reviendrons en fin de séance), ce sont également les 200 000 euros liés à la politique vélo pour cette année.

Ce sont essentiellement ces éléments-là. J'ajouterai bien sûr les menuiseries changées notamment dans l'Hôtel de Ville, ce qui représente là aussi un coût important pour l'année. Nous sommes à plus de 200 000 euros sur cette question, mais c'est légitime. Lorsque nous aurons fini l'Hôtel de Ville, nous commencerons d'autres bâtiments et ainsi de suite. Nous avons aussi des écoles. Croyez-moi, nous ne manquons pas de dossiers de rénovation énergétique.

Vous avez souhaité nous interpeler sur cette question des associations. J'entends, parce que c'est aussi une préoccupation que j'ai, et je l'ai eu au Département ces jours derniers et en commission, mais tout le monde relève la même réponse, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, il y a peu de

difficultés, parce que beaucoup de choses ont été annulées en termes de charges. Le volet recette a été moindre, parce que des associations ont des budgets importants et qui les alimentent par des opérations de toute sorte, vide-greniers ou je ne sais quelle autre activité pour avoir des recettes. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour problématique, tant au niveau sportif qu'au niveau culturel, même si de ce point de vue, nous avons aidé une compagnie de théâtre professionnelle à Dole, avec une subvention légèrement majorée pour l'année prochaine.

Il n'en demeure pas moins que nous avons aussi adapté certaines subventions— nous y viendrons tout à l'heure — d'ordre social par quelques abondements supplémentaires là où des projets nouveaux permettraient justement de répondre aux besoins. En tout état de cause, je reste aujourd'hui dans cette logique qui est la suivante : nous ne souhaitons pas abonder au budget d'un seul coup, mais dire à l'ensemble des associations, dans l'ensemble des champs associatifs de la ville que s'il y a des problèmes particuliers, des adjoints sont à leur écoute et à leur disposition s'il y a des problèmes dans chacun des domaines (social, sport, culture, vie associative). Par exemple, des associations dans le domaine social m'ont interpellé dès le mois de juillet.

Il est d'ailleurs logique que nous demandions à chaque fois quelques éléments financiers de l'association. Nous les orientons aussi là où les compétences sont exercées.

Sur le domaine social, c'est le Département. Face à la crise, le Département a une politique d'accompagnement des associations dans le domaine social, parce qu'il est compétent. Nous avons déjà aidé le Département pour des structures notamment caritatives par une subvention supplémentaire compte tenu des difficultés. Nous restons donc prudents. En revanche, je reste dans votre sens, un peu en questionnement sur l'impact de l'éventuelle baisse des sponsors concernant des entreprises qui auraient des difficultés et qui n'apporteraient pas autant de recettes de sponsoring, notamment dans le domaine sportif. Je crois que c'est une forme d'inquiétude. Nous verrons ce qu'il en est, et ce sera éventuellement un impact en 2021. Nous devons rester prudents.

Vous avez remercié les services, Monsieur DRUET. C'est tout à votre honneur et avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal je me joins pour remercier l'ensemble des chefs de service, l'ensemble de celles et ceux qui consacrent toute leur énergie et leur temps pour que la Ville puisse être organisée du mieux possible, gérée suite à nos décisions, et pour l'implication de l'ensemble de nos agents.

Enfin, pour terminer, avant de céder la parole à d'autres personnes qui voudraient éventuellement s'exprimer, vous avez évoqué une différence (baisse) entre la capacité de désendettement de notre budget tel qu'il est présenté et celle présentée au débat d'orientations budgétaires. Nous étions à un peu plus de 9 ans au moment du débat d'orientations budgétaires et à 8,5 ans dans notre ratio de ce budget. C'est simple. Entre le moment du débat d'orientations budgétaires et notre budget primitif, nous avons travaillé le budget. Il y a eu des séquences d'arbitrage budgétaire où chaque élu qui a une délégation a pu exposer un certain nombre de lignes budgétaires. Nous en gardons, nous en enlevons, nous ajustons, nous travaillons, nous regardons nos recettes en profondeur.

Tout cela modifie l'autofinancement brut qui est un des éléments de calcul de la capacité de désendettement. Ceci a donc conduit à ce chiffre. C'est tout simplement le travail budgétaire et le fait d'avoir affiné qui a conduit à cette différence de capacité de désendettement entre le débat d'orientations budgétaires et ce budget primitif.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous vivons une réunion assez douce et agréable sur le débat budgétaire. C'est plutôt bon signe pour la démocratie qui est apaisée dans cette commune, comme chacun le sait, mais cela montre aussi que le budget proposé par la majorité à l'exécutif n'est pas remis en cause sur le fond, puisque les propos se bornent effectivement à des choses importantes, mais il s'agit plutôt de savoir si l'on fait plus, pas assez de longueurs de véloroute sachant que par ailleurs la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aussi engagée sur une véloroute importante de la ligne Grévy. Je pense que nous pourrions chacun trouver des réponses adaptées à nos questions.*

S'agissant des associations, comme Monsieur le Maire vient de le dire, comme notre collègue l'a rappelé tout à l'heure, tout le monde est évidemment favorable à trouver des solutions pour permettre à nos associations de passer le cap difficile de cette crise sanitaire. Cette douceur tranche un peu avec le débat que je risque de retrouver demain après-midi dans l'Hémicycle pour

la deuxième lecture du projet de finances 2021, projet de finances qui englobe évidemment la totalité des dépenses et des recettes de l'État, mais qui, dans une part non négligeable, parle des collectivités.

Ce projet de finances inquiète un certain nombre d'élus, à tel point que l'on disait récemment que les finances publiques faisaient l'objet d'un pilotage à vue, et celui qui disait cela n'était pas un élu, mais c'était tout simplement Pierre MOSCOVICI, le premier président de la Cour des comptes.

Je voulais ce soir non pas troubler la quiétude de cette soirée, mais dire qu'effectivement, nous avons quand même un certain risque qui se profile devant nous avec une espèce de mur de la fiscalité, de la dotation des collectivités, parce que comme cela a été dit, même si on n'en parle pas, les dotations— je ne sais pas si cela vaut le coup d'en parler, nous en parlons depuis tant de temps —ont perdu quasiment un tiers de leur capacité par rapport à une époque pas si ancienne que cela, et que nous avons connue dès 2014.

Les dotations baissent, et surtout, la taxe d'habitation qui a été supprimée est compensée d'une façon qui n'est pas assurée d'une part, et d'autre part, qui ne permet plus aux collectivités d'avoir une autonomie dans l'évolution budgétaire de sa taxe.

Monsieur le Maire a bien fait de rappeler que sur les droits de mutation, nous étions dynamiques et plus dynamiques qu'ailleurs, ce qui vient sans doute du fait que la Ville ayant retrouvé un dynamisme, un certain nombre de nos compatriotes ont voulu peut-être revenir sur cette ville dynamique, mais il faut quand même faire attention, parce que nous ne parlons pas de budgets à la même échelle. Quand on parle de 3 à 800 000 euros, c'est vrai que c'est important, mais d'un autre côté, on évoque des millions d'euros en termes de baisse de dotations et en termes de perte d'autonomie sur la taxe d'habitation.

Je suis donc un peu moins inquiet sur cet avenir du bloc commune/EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), parce que, comme cela a été rappelé également, la taxe d'habitation ne sera maintenant plus payée. Par contre, le foncier non bâti est très accessoire par rapport au volume, mais le foncier bâti va être prélevé sur l'ensemble des Français et réparti en fonction non plus des bases dans les communes et qui étaient légitimes, mais en fonction d'un certain nombre de critères suffisamment opaques pour que même l'Association des Maires de France n'y retrouve plus la façon dont la répartition est exactement mise en place.

Néanmoins, nous sommes sûrs qu'en gros, 20 % des communes seront prélevées très fortement et 10 % des communes auront des attributions très fortes. Les communes prélevées fortement sont plutôt rurales et celles qui bénéficieront d'une dotation supplémentaire sont plutôt urbaines et métropolitaines. Ce ne sera donc sans doute pas le cas de Dole. Tout cela pour vous dire que certes, le budget est bon. Il est même très bon. Au fil du temps, l'endettement a été largement compensé, nous l'avions dit dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Les charges de fonctionnement, et particulièrement celles du personnel, ont été contrôlées, voire stagnent.

Ce n'est pas que nous en voulons au personnel, loin de là, et je l'avais dit aussi lors du débat d'orientations budgétaires. Je me joins aux compliments liés au personnel et à la Direction du personnel, surtout parce qu'ils ont réussi à maintenir l'ensemble des services tout en réduisant le nombre de personnels. Notre souci n'est pas de baisser le personnel pour baisser le personnel, mais aujourd'hui, c'est quasiment la seule marge qu'il nous restait et qui a, je pense, été utilisée au maximum de ce qu'elle pouvait être utilisée. C'est donc un bon budget. Félicitations à toute l'équipe qui l'a préparé. Félicitations à l'opposition qui a fait quelques remarques, mais pas de bouleversement de fond.

Permettez qu'en tant que parlementaire ayant suivi les débats à l'Assemblée, je sois un peu inquiet de l'avenir du financement des collectivités locales, de la compensation exacte de la taxe d'habitation. Je rappelle que certains parlementaires ont souhaité que cette taxe soit compensée sur réellement ce qu'elle donnait aux collectivités locales, c'est-à-dire la totalité de la taxe d'habitation perçue par exemple en 2019 ou en 2020 par les collectivités locales. À cet instant, c'est loin d'être sûr. Je rappelle que nous avons également fait des propositions pour une plus juste répartition ; à cet instant, ce n'est pas encore sûr.

Voyez-vous, dans trois jours maintenant, le budget de la France sera voté en deuxième lecture. Il changera très peu à partir de cet instant. Je pense que les collectivités seront probablement les plus maltraités de ce budget, parce qu'elles n'auront plus la capacité à avoir des financements nécessaires à leur fonctionnement. De plus, elles n'auront plus la capacité à avoir de la fiscalité sur

laquelle elles peuvent jouer, puisque, notamment pour les villes, la taxe d'habitation sera supprimée, et ce sera pareil pour les EPCI. C'est donc un bon budget dans un contexte inquiétant au niveau national.

M. le Maire : Merci de cette explication, Monsieur le Député. Je vais redonner la parole à celles et ceux qui me l'ont demandée. Effectivement, c'est bien de rappeler ce que sera l'épargne nette que nous sortons cette année, mais à mon avis, même si je ne lis pas dans une boule de cristal, je laisse cela à d'autres, je pense que nous ne retrouverons pas une épargne nette comme celle-ci dans les autres exercices budgétaires futurs de par ce qu'a évoqué Jean-Marie SERMIER. Les incertitudes font que de toute façon, nous n'allons pas aller vers des bonis. Nous allons plutôt être à la stagnation, voire à la baisse des recettes fiscales.

Deuxièmement, il y a parfois un certain nombre de recettes un peu exceptionnelles. Nous avons évoqué le droit de mutation, il ne durera peut-être pas. De facto, au lieu de sortir 1,8 million d'euros, quand nous aurons enlevé tout cela, nous sortirons sûrement bien moins. Il faut donc avoir effectivement une grande prudence sur la situation budgétaire de cette année en termes de recettes et d'excédents d'épargne nette. C'est le premier point. C'est pour cela que nous restons particulièrement attentifs sur l'ensemble de nos charges de fonctionnement.

Enfin, ce n'est pas parce que nous avons une amélioration de notre épargne nette que pour autant, nous allons augmenter nos dépenses de fonctionnement, à l'inverse. Surtout pas ! Ce serait une erreur, parce que si nous augmentons nos charges de fonctionnement, et que parallèlement, l'année prochaine, nous avons une baisse de nos recettes, vous doublez les difficultés. Il faut donc être particulièrement attentif.

Je reprendrai une image du président PERNOT. Vous savez que la situation budgétaire du Département s'est considérablement améliorée, nous verrons sûrement cela dans le journal demain. Oui, c'est mieux, cela s'est largement éclairci, il fait beau, mais nous voyons des nuages un peu partout. Ces petits nuages sont ce que nous avons évoqué : la question de la fiscalité, celle des charges supplémentaires et l'absence d'augmentation à l'inverse des dotations de l'État.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Je vais être bref. Comme vous répondez à nos questions, vous avez questionné le groupe « Vert et Ouvert » en nous demandant ce que nous aurions fait. Il est évident que ce soir, nous ne sommes pas en mesure de présenter un contre-budget, mais pendant la campagne, nous avons bien vu que nos projets étaient différents sur de nombreux domaines, et que cela se déclinerait différemment budgétairement. Le plan vélo n'est que la face émergée de l'iceberg. Cependant, vous avez été élus très largement. Acte pour les six ans qui viennent. Vous êtes dans la continuité, et c'est logique.

M. le Maire : Oui, dans la continuité, et cela n'empêche pas d'avoir des adaptations aux besoins de la Ville. Il ne faut pas être dans un carcan particulier. Nous essayons de nous adapter. Pour moi, et je pense que c'est le cas largement pour la majorité municipale, ce qui prône d'abord est le pragmatisme, c'est-à-dire le fait de se dire « il y a une situation. Comment arriver à la traiter, quelle que soit sa nature et en fonction des problèmes qui se posent ? »

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Quand on prépare un budget et que l'on est sous l'autorité du Maire, on travaille dans le passé présent et dans le présent futur. Le passé présent, c'est le budget 2020 qui se termine et que l'on pourra étudier au prochain CA. Il a fallu pendant toute cette année, en tout cas dans le monde de la culture, être attentif. Je reprends les propos de notre collègue PRAT. Il faut saluer le fait que les associations culturelles ont été attentives et elles ont compris.

Il y a eu des échanges de courriers et on s'est vu pour faire en sorte que les dotations de 2020 puissent être reportées en 2021, ce qui fait que si la situation Covid-19 le permet, nous pourrions — je l'espère — très vite présenter un véritable plan de relance culturel et artistique sur la Ville.

C'est aussi le présent futur. C'était de permettre à quelques structures professionnelles — il y en a très peu à Dole et vous y avez fait référence, Monsieur le Maire — de poursuivre leur activité. C'est peut-être modeste, mais nous l'avons fait. Nous n'y avons pas fait référence, mais je voudrais aussi saluer la décision sur notre proposition de notre collègue en charge de Grand Dole Habitat en

son temps, d'accompagner une école de cirque. Chacun fait cela, à sa façon. Je voudrais aussi saluer ce budget, parce que dans de nombreuses autres collectivités, les budgets culturels sont mis en difficulté, ce qui n'est pas le cas chez nous. Nous négocions pas à pas, mais cela me semble essentiel de le dire.

Monsieur le Maire, vous me permettrez de profiter de ce vote du budget primitif 2021 de la ville de Dole pour dire, en tant qu'élus dolois, élu régional et président d'une fédération nationale, que je regrette la fermeture des équipements culturels. Je pense notamment à notre musée. Nous pouvons le regretter, le musée de Dole n'est pas le Louvre, soit, mais je pense que l'on aurait pu simplement circuler dans le musée de Dole dans des conditions Covid-19 tout à fait raisonnables.

Je pensais qu'il fallait que ce soit dit, parce que travailler pour le présent futur, c'est aussi maintenir l'habitude des spectateurs, des auditeurs d'aller au spectacle.

Si notre Député a fait référence à son souci pour demain et après-demain de l'accompagnement de l'État vis-à-vis des collectivités locales, mon vrai souci concerne le retour du public qui aura connu une véritable rupture. Je pensais qu'il fallait que ce soit dit ici, parce que les collectivités locales, et notamment la collectivité doloise, ont tenu toute leur place dans l'accompagnement du monde culturel.

M. le Maire : Merci. Dans cette logique, c'est vrai qu'il faut aussi— je le dis en tant que Maire vis-à-vis de l'Exécutif et de l'ensemble des élus — la vigilance de chacun dans les dossiers qu'il suit par rapport aux impacts Covid-19. Je crois que c'est aussi important. Il faut que chacun puisse se dire : « dans mon domaine, ou dans ce que j'entends quand je n'ai pas de délégation particulière, dans la ville, je fais remonter les difficultés que peuvent exprimer les Doloises et les Dolois ». Nous ne faisons pas tout bien. Il y a sûrement des domaines sur lesquels nous pourrions être meilleurs face à cette épidémie, mais ce n'est pas simple, par exemple quand il faut organiser les fêtes de Noël.

Je salue particulièrement l'adjoint en charge du centre-ville Mathieu BERTHAUD et Alexandre DOUZENEL en charge de l'événementiel qui a travaillé sur l'ensemble des festivités de Noël, dans le peu que nous pouvions faire. C'est un véritable casse-tête pour arriver à faire en fonction de toutes les contraintes sur lesquelles très souvent nous n'avons pas de réponse, parce qu'il faut attendre le retour de la Préfecture légitimement, les situations étant très particulières.

Ceux qui se lancent un peu rapidement à faire de nombreuses animations se font très rapidement retoquer par la Préfecture. Nous essayons donc d'anticiper pour qu'une fois que les choses seront en place, nous n'ayons pas à les retoucher. Je pense que de ce point de vue, nous sommes parvenus à avoir un peu de féerie dans notre centre-ville.

En tout cas, on nous le dit relativement souvent ces derniers jours, et c'est pareil pour le domaine social— Frédérique DRAY le sait — pour rester au contact des associations, des besoins, pour répondre aux difficultés éventuelles. Dans le domaine culturel, bien évidemment, Jean-Philippe reste particulièrement impliqué, nous le savons, dans notre capacité à pouvoir quand même faire. C'est le cas de l'ensemble des élus, et il y a énormément de choses, notamment pour les seniors. Il y a aussi nos clubs sportifs.

Chaque élu essaie d'avoir cette vigilance dans son domaine et de pouvoir aussi faire remonter, quand on n'a pas forcément un service en lien avec tel ou tel domaine en tant qu'élus, les difficultés qui seraient exprimées à l'échelle de la ville pour essayer de répondre aux difficultés.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget 2021 ? Je n'en vois pas. Je vais donc le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Je compte 6 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Le budget est adopté à la majorité, moins 6 voix contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le budget primitif 2021 de la Ville de Dole et des budgets annexes des Lotissements et des Parcs de Stationnement.

Nous passons au rapport n° 03. La parole est à Daniel GERMOND sur la fixation des taux de fiscalité.

RAPPORT N° 03 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR 2021

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Maire. Pour synthétiser tout ce qu'a dit tout à l'heure Jean-Pascal FICHÈRE, je vais vous communiquer les taux de la fiscalité pour l'année 2021. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de fiscalité appliqués en 2020, à savoir :*

- *pour la taxe d'habitation (13,43 % en 2020), cette taxe fait l'objet d'une réforme ; pour la première fois en 2021, elle ne sera plus reversée aux collectivités même si certains contribuables continueront de s'en acquitter ;*
- *pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,76 % en 2020), c'est une reconduction, même si ce taux devrait mécaniquement évoluer suite à un recalcul qui sera effectué dans le cadre des compensations consécutives à la suppression de la taxe d'habitation ;*
- *pour la taxe foncière sur le foncier non bâti (35,61 % en 2020), c'est une reconduction à l'identique.*

M. le Maire : *Merci. Les principales modifications concernent l'absence de modification de taux de la taxe d'habitation pour 2021. Y a-t-il des questions ou des observations ?*

M. SERMIER : *Ce n'est pas une question. J'espère que les prochaines feuilles de fiscalité, les feuilles d'impôt que les gens recevront à l'automne 2021 tiendront compte de cette affaire. Je veux bien que l'on intègre la totalité de la taxe foncière sur le bâti et sur le non-bâti sur la fiscalité communale, mais cela reviendrait quasiment à doubler la fiscalité en la matière. Il va donc y avoir un méli-mélo entre l'ensemble des fiscalités des uns et des autres, et j'avoue que plus personne n'aura de chance de s'y retrouver. Nous suivrons donc avec intérêt ce que pourra faire l'administration fiscale en la matière.*

M. le Maire : *C'est bien cela. Que tout le monde comprenne bien. Comme nous allons bénéficier de la taxe foncière du Département, le taux que fixe le Département chaque année va-t-il être « additionné » au taux communal ? C'est une vraie question. Quel sera l'affichage sur la feuille d'impôt ? Voilà des questions sur lesquelles nous nous sommes entretenus avec Jean-Marie SERMIER pour essayer d'avoir des réponses de la part de l'administration fiscale dans les prochaines semaines et prochains mois.*

Quelle sera concrètement la nouvelle feuille présentée de taxes foncières et d'habitation pour 2021 ? C'est un sujet, tout en sachant, et je le dis, que ce n'est pas parce que nous récupérons le foncier bâti du Département que nous aurons une plus-value. Au contraire, nous sommes plutôt dans l'inquiétude. Jean-Pascal FICHÈRE l'a très bien expliqué. Dans la part que reprend le Département, toute une partie de cette somme prise dans la fiscalité aux Dolois part à Paris et ne revient pas ici. Nous avons simplement normalement la compensation sur la taxe d'habitation. Même si nous absorbons la taxe foncière départementale, nous ne l'absorbons pas en totalité, loin de là. Nous n'avons que la fraction qui correspond à notre compensation sur la taxe d'habitation.

Il n'en demeure pas moins que le taux doit être reversé à la commune pour fixer l'imposition, mais nous ne savons pas encore quel sera l'affichage sur la feuille, si ce sera fondu dans le taux communal, plus celui du Département concernant la ville de Dole, ou s'il y aura plusieurs colonnes expliquant la réforme. C'est une vraie question.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation des taux de la fiscalité locale pour 2021.

Nous passons au rapport n° 04 concernant les associations.

RAPPORT N° 04 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

M. le Maire : *J'annonce tout de suite que ne prendront pas part au vote un certain nombre de personnes impliquées, soit en tant que président, soit dans les bureaux de certaines associations, notamment Jean-Marie SERMIER, président du Saint-Jean, Isabelle MANGIN, trésorière du Saint-Jean, Catherine DEMORTIER pour le CNDR, Mohamed MBITEL, président du JDF, Stéphane CHAMPANHET pour l'Aéromodélisme et Nathalie JEANNET qui est aussi dans le bureau du Saint-Jean. La parole est à Jean-Pierre CUINET.*

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, plusieurs événements culturels et sportifs ont été annulés. Cependant, les subventions 2020 ayant déjà été versées à certaines associations, il a été décidé de maintenir ces montants pour une utilisation en 2021 et pour des événements similaires. Vous avez déjà eu quelques commentaires sur ce sujet, et Monsieur le Maire répondra ensuite à vos questions.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'attribuer les subventions 2021 aux associations qui relèvent des services municipaux suivants ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations, dont le montant attribué dépasse 10 000 euros (vous avez le détail en annexe) :*

Service	Montant proposé en 2021
Cabinet du Maire	2 000 euros
Ressources Humaines (COS)	7 000 euros
Action Sociale et Santé	105 250 euros
CCAS	545 000 euros
Actions Éducatives	5 600 euros
Événementiel	66 000 euros
Vie Associative	192 220 euros
Sports	285 458 euros
Total général des subventions 2021	1 208 528 euros

M. le Maire : *Merci. Je rappelle que la plus grosse partie, comme nous le voyons dans ce tableau, concerne le CCAS. Il s'agit d'une subvention d'équilibre, c'est-à-dire que le CCAS a un certain nombre de charges, de personnels, d'activités, des subventions. La municipalité verse un montant de 545 000 euros cette année au CCAS pour équilibrer son budget. Nous procédons ainsi depuis des années. Ce n'est pas 545 000 euros directement aux associations, mais nous le versons également et nous l'indiquons sur ce rapport.*

Y a-t-il questions sur ces subventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Je rappelle les personnes qui ne participent pas au vote : Monsieur SERMIER, Madame MANGIN, Madame DEMORTIER, Monsieur MBITEL, Monsieur CHAMPANHET et Madame JEANNET. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité des votants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'accompagnement financier des associations pour l'année 2021.

Nous passons au rapport n° 05. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 05 : AVENANT À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE POUR 2020

M. ROCHE : *Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avenant financier annuel, que nous votons chaque année, retraçant les montants devant être remboursés par la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'encontre de l'autre collectivité dans le cadre de la mutualisation des services. Le montant des charges est déterminé à partir du coût réel des services mutualisés (masse salariale et charges générales) et à l'aide de clés de répartition. En 2020, la charge nette pesant sur la Ville est de 254 545 euros, dont 575 435 euros dus par le Grand Dole et 829 980 euros dus par la Ville.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet d'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation des services au titre de l'année 2020 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention précitée.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ? Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour 2020.

Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 06 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE DOLE ET L'AGENCE NATIONALE DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

M. CHAMPANHET : *Merci, Monsieur le Maire. Cette convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions s'engage, au nom et pour le compte de la Ville de Dole, à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du Forfait de Post-Stationnement (FPS).*

Elle précise notamment :

- *le montant des prestations réalisées par l'ANTAI ;*
- *les conditions générales d'utilisation de l'accès au service ;*
- *les règles de confidentialité ;*
- *les conditions d'utilisation des données personnelles.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le principe du renouvellement de la convention entre la Ville de Dole et l'ANTAI pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ? C'est un renouvellement de convention de gestion, comme dans toutes les villes. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la reconduction de la convention entre la Ville de Dole et l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Je précise que circulent sur les tables les rapports du budget à signer par les élus du Conseil Municipal. C'est très traditionnel. Cela ne vaut pas quitus. Je le dis pour les élus de l'opposition. J'ai connu cela à une certaine époque, rassurez-vous. C'est simplement la signature des documents budgétaires pour les Conseillers Municipaux présents.

Nous passons au rapport n° 07. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

RAPPORT N° 07 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE DOLE À L'ACQUISITION PAR LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39 D'UN LOCAL SITUÉ AU 22 GRANDE RUE

M. BERTHAUD : *Merci, Monsieur le Maire. En 2019, la Ville a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 un contrat de concession de services permettant la valorisation de locaux commerciaux vacants. Cette dernière est déjà propriétaire de plusieurs biens, tous actuellement occupés après avoir réalisé des travaux. La SPL a validé en Conseil d'Administration du 12 novembre 2020 l'acquisition de deux nouveaux locaux, dont le local commercial en rez-de-chaussée du bâtiment situé au 22 Grande Rue. Le prix d'acquisition du bien est estimé à 28 000 euros et les travaux d'aménagement nécessaires sont estimés à 55 000 euros hors taxes.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la participation de la Ville à l'acquisition par la SPL Grand Dole Développement 39 du local situé au 22 Grande Rue, à hauteur de 10 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

M. le Maire : *Merci. Il s'agit d'une participation de la Ville pour assurer une destinée à ce local et cet investissement de 10 000 euros va permettre d'avoir un loyer modéré à même d'accueillir un commerçant ou un artisan sur ce lieu. Sans cette participation, le loyer est plus cher. Nous aurons peut-être quelqu'un, mais ce sera d'autant plus difficile qu'il soit présent sur le temps long.*

Je précise que cette politique, qui a vu quelques implications financières de la Ville dans certaines cellules commerciales, mais surtout des rachats de cellules par la société publique locale, a permis petit à petit sur le temps long de restructurer notamment la Grande Rue par l'intervention de la collectivité. Pourquoi ? Parce que les biens étaient peu entretenus par un certain nombre de propriétaires, parfois sans le minimum nécessaire (chauffage, toilettes). La location par des loyers élevés et des locaux mal entretenus conduisait de facto à un manque d'attractivité pour y installer des commerçants ou des artisans.

Nous voyons les bénéfices de cette politique sur le temps long. Nous devons donc continuer. Il ne reste plus grand-chose à faire, mais il en reste encore un peu, c'est le cas de le dire. Nous allons donc continuer notre implication pour que cette rue revive, ce qui n'est pas simple, mais cela a été l'addition de nombreuses opérations, la partie piétonne, la restructuration du sol, des espaces publics, le rachat de plusieurs bâtiments, où nous reprenons les cellules commerciales pour la SPL et nous trouvons un opérateur pour les parties logement. C'est le cas notamment du 25 Grande Rue qui a vu deux commerces s'installer.

C'est un travail de long terme, mais qui porte ses fruits. Je pense que c'est une bonne chose. Comme vous le voyez, nous continuons par l'acquisition de deux ou trois biens de manière à pouvoir continuer cette politique commerciale et artisanale.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de la Ville de Dole à l'acquisition par la SPL Grand Dole Développement 39 d'un local situé au 22 Grande Rue.

Nous passons au rapport n° 08. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 08 : MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - APPLICATION DU DÉCRET N° 2020-182 DU 27 FÉVRIER 2020

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En application du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 actualisant le tableau de concordance des grades de la fonction publique d'État avec les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, le RIFSEEP est désormais applicable à tous les cadres d'emplois à l'exception de la filière sécurité et des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.*

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 décembre 2020 relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants :

- *auxiliaire de puériculture ;*
- *éducateur de jeunes enfants ;*
- *infirmier en soins généraux de classe normale ;*
- *puéricultrice ;*
- *cadre de santé paramédical ;*
- *ingénieur ;*
- *technicien.*

Il convient d'instaurer, pour ces cadres d'emplois, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) définis dans les tableaux qui vous ont été communiqués. La présente délibération prendra effet au 1^{er} décembre 2020.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;*
- *d'instaurer le CIA dans les conditions également indiquées ;*
- *de supprimer la modulation du CIA du fait des absences en cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service pour tous les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP.*

M. le Maire : *Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ?*

Mme BORNECK : *Merci. Bonsoir. J'ai simplement une question d'ordre technique. J'aurais voulu que vous m'expliquiez exactement ce qu'était le CIA et pourquoi il n'y avait pas de montant plancher, comme dans le cadre de l'IFSE. C'est simplement pour bien comprendre comment cela fonctionne.*

Mme MANGIN : *Le RIFSEEP est en deux parties. Il y a l'IFSE qui est une prime avec un plancher, avec un montant maximum individuel qui est indiqué. Le CIA est un montant indiqué au niveau du Comité Technique en accord avec les organisations syndicales, avec des montants par catégorie. Ces compléments d'indemnité sont ensuite proposés par les chefs de service. Des montants minimums ont été instaurés et validés avec le Comité Technique du 11 décembre dernier.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres questions ? Madame BORNECK, si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à joindre la Direction des Ressources Humaines. Tout cela est très technique, et il est normal que cela prête à question. De plus, c'est nouveau. Je vous rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, il n'y avait ni CIA ni RIFSEEP. Nous y entrons progressivement.*

Je rappelle quand même que l'intérêt dans cette délibération que nous présentons aujourd'hui, qui est liée notamment aux évolutions législatives, ou plutôt réglementaires, et qui a été validée au Comité Technique de vendredi, est que nous allons intégrer dans le RIFSEEP les agents de la filière technique, ce qui n'était pas possible avant. C'est un élément important pour les agents de cette filière, avec l'attribution d'un CIA, complément indemnitaire qu'a évoqué Madame MANGIN. C'est un peu la « nouveauté » permise par le décret que nous adoptons ce soir.

Mme MANGIN : *En complément, le CIA est intégré pour cette nouvelle filière à compter du 1^{er} décembre 2020. Ils en bénéficient donc également cette année.*

M. le Maire : *Nous pouvons le faire dès cette année 2020 alors que le décret vient de sortir. Nous pensions que ce ne serait que pour 2021, mais nous pouvons le faire dès son application qui commence dès maintenant. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Nous passons au rapport n° 09. La parole est Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 09 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNÉE 2021

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce rapport va évoquer la convention que nous signons tous les ans avec Jura Service, puisque pour assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal autorise chaque année Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Jura Service, qui met à disposition de la collectivité les personnels répondant à l'offre de mission.*

Cette convention 2021 porte sur un total maximum de 4 000 heures. Les tarifs horaires applicables au 1^{er} janvier 2021 seront revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC, sur la base des taux horaires appliqués en 2020, soit 18 euros en heures normales.

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Mme MANGIN : Merci, Madame JEANNET. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention Jura Service pour l'année 2021.

Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 10 : MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE 3 AGENTS DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Madame. Compte tenu de la reprise de la gestion de la restauration scolaire par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} septembre 2017, la Ville a mis partiellement à disposition de cette dernière 19 agents afin d'exercer les fonctions d'agent de restauration scolaire. À compter du 1^{er} janvier 2021, 3 agents de la Ville se verront confier les mêmes missions.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions de mise à disposition partielle de 3 agents auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Mme MANGIN : Je vous remercie, Blandine. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de conventions de mise à disposition partielle de 3 agents de la Ville de Dole auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre du transfert de compétence de la restauration scolaire.

Je vais vous présenter le rapport n° 11.

RAPPORT N° 11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme MANGIN : Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 6 novembre 2020, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et des suppressions de postes. Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de créer :
 - o 1 poste de catégorie A à compter du 1^{er} juillet 2020 à temps non complet ;
 - o 22 postes de catégorie C à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
 - o 1 poste de cadre de santé de catégorie A à compter du 30 décembre 2020 ;
 - o 1 poste de catégorie B à compter du 31 décembre 2020 ;
 - o 2 postes de catégorie C à compter du 31 décembre 2020 ;
- de supprimer en conséquence :
 - o 1 poste à temps non complet à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
 - o 22 postes à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
 - o 3 postes à compter du 31 décembre 2020 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la ville de Dole.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs.

Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 12 : CANDIDATURE DE LA VILLE DE DOLE À UNE ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Maire. Face au succès populaire rencontré lors de l'étape du Tour de France 2017 entre Dole et Les Rousses et vu l'engagement de la Ville de Dole pour ses actions autour du cyclisme, Dole se porte à nouveau candidate pour l'organisation d'une étape du Tour de France lors d'une prochaine édition. Les années 2022 et 2023 seront des années particulières pour le département du Jura, et principalement pour les villes de Dole et d'Arbois avec les célébrations liées au bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur.*

Une étape jurassienne rendant hommage au grand savant qu'était Pasteur serait de nature à donner une vocation encore plus universelle à cet événement sportif de renommée mondiale.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la Ville de Dole en tant que Ville étape pour une prochaine édition du Tour de France.

M. le Maire : *Merci. En fait, nous avons candidaté. Nous avons passé cela en Conseil Municipal en 2020. Nous avons peut-être candidaté en 2019 pour 2020. Nous n'avons pas été retenus pour 2020 ni pour 2021, le Tour étant déjà annoncé. Très logiquement, les candidatures doivent être reposées. J'ai envie de dire que ce n'est pas très surprenant. Nous sommes dans la poursuite de ce que nous souhaitons, c'est-à-dire obtenir une nouvelle étape du Tour de France ici, à Dole, dans les conditions, somme toute, qui nous seront permises de ce qui nous sera proposé ou pas, si nous sommes retenus.*

Vous savez que tout cela est une combinaison très importante géographique du tracé, de la volonté de la Direction du Tour, de l'implication, des thèmes. Vous avez bien compris qu'il nous semble intéressant de pouvoir valoriser aussi l'image de Pasteur à l'occasion des futures étapes du Tour de France en 2022 ou en 2023, puisque le bicentenaire sera entre 2022 et 2023, Louis Pasteur étant né le 27 décembre 1822. Nous serons donc sur ces périodes, 2022 ou 2023. Il n'en demeure pas moins que nous n'aurons peut-être rien du tout. Je le dis clairement, parce que l'on croit toujours que c'est presque évident. Non, loin de là ! Nous représentons notre candidature bien légitimement.

Comme l'a dit Daniel GERMOND dans la présentation, chacun se rappelle du succès populaire en 2017, de la magnifique étape entre Dole et Les Rousses. Nous souhaitons donc poursuivre de ce point de vue. Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. PRAT : *Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit Monsieur GERMOND, c'est un vrai succès populaire. On s'en rend compte lorsque l'on va voir les coureurs passer le long des étapes ou lorsque l'on regarde à la télévision et que l'on voit en même temps les très beaux paysages montrés à la population. Cela valorise le patrimoine local. Cependant, il est nécessaire d'adapter le Tour de France aux enjeux du 21^e siècle.*

Les déclarations des maires écolos de Lyon ou de Poitiers et les conseillers municipaux de Poitiers cet été ont été, à mon avis, salutaires, parce qu'elles ont pointé justement un certain nombre de dysfonctionnements dans le Tour— j'espère que la société organisatrice, l'ASO (Amaury Sport Organisation) va en tenir compte pour l'avenir — des dysfonctionnements dans les déchets. En effet, la caravane du Tour jette beaucoup de déchets. Je pense qu'il faut y remédier. Ce sont aussi des déchets lors du passage des coureurs. Les coureurs eux-mêmes en sont conscients.

J'ai trouvé des déclarations de Bernard HINAULT dans un journal du 19 septembre 2020 où il disait : « les Verts ne sont pas d'accord avec nous, mais ils ont un peu raison, car on n'est pas très sérieux ». Évidemment, des améliorations ont été actées, par exemple des zones de collecte pour les bidons des coureurs. Je crois qu'il faut aller encore plus loin pour qu'ASO prenne le virage d'un Tour de la transition écologique.

Nous, les écologistes, nous ne pouvons qu'être favorables aux courses de vélo et à l'usage du vélo en général, mais à un Tour de France écolo. Écolo aussi pour l'usage des voitures. Nous avons pu

voir qu'énormément de véhicules, et pas forcément des véhicules propres, sont utilisés pour accompagner le Tour de France. Là aussi, il y a aussi des améliorations à apporter. Je ne doute pas que la société ASO qui a envie de voir son Tour se pérenniser fera le nécessaire pour s'adapter aux évolutions sociétales et environnementales nécessaires au 21^e siècle, mais j'aimerais que nous, Conseil Municipal, nous soyons vigilants, si ASO accepte la demande de ce soir, sur les propositions qui seront faites, par exemple sur le nombre d'aires de collecte lors du passage dans le Jura.

J'ai posé des questions sur le financement lors de la commission. Je n'ai eu aucune réponse. On m'a dit que c'était simplement une déclaration de principe. C'est pour cela que je reste ce soir sur les principes. Cependant, avec mes collègues du groupe « Vert et Ouvert », j'ai retrouvé les délibérations de mars 2017 qui portaient sur 115 000 euros au total, 75 000 euros à l'inscription et 40 000 euros pour les frais de logistique. Aujourd'hui, d'après les déclarations dans Capital du 28 août 2020, il semblerait que l'inscription ait augmenté, puisque pour une ville départ, c'est 80 000 euros et pour une ville arrivée, 120 000 euros. Ce sont donc des sommes importantes.

Comme vous le disiez ce soir, la délibération que nous allons prendre ne veut pas forcément dire que nous aurons le tour de France. Je me demandais pourquoi, le vélo étant aussi un sport qui se développe au niveau féminin, plutôt que de demander un Tour de France classique, ne pas demander une étape du Tour de France féminin, ce qui serait une première pour notre ville et le Jura. Cela permettrait une ouverture du cyclisme sur un public aujourd'hui en plein développement. C'est une proposition que fait notre groupe ce soir au Conseil Municipal.

M. le Maire : C'est une proposition ambitieuse. Vous vous doutez bien que nous n'avons pas le pouvoir d'organiser un Tour de France féminin.

M. PRAT : Non, le Tour de France féminin existe. Il s'agirait simplement de demander une étape.

M. le Maire : Je vais donner un certain nombre d'éléments sur votre intervention. D'abord, sur certains de vos propos, certaines choses me paraissent légitimes et compréhensibles. Que le Tour de France entame aussi une forme de transition écologique progressive me semble assez légitime. Je pense d'ailleurs qu'ils le feront. Vous avez cité un certain nombre de villes, et ce qui m'inquiète plus est une hostilité totale au Tour de France, mais je pense que vous n'êtes pas dans cette logique dans ce que j'entends ce soir, ce qui me rassure un peu d'une certaine manière.

M. PRAT : Je voudrais juste rectifier. Vous pouvez trouver toutes les déclarations de la Mairie de Poitiers. Elle est complètement pour le Tour de France, et le Maire de Lyon est allé accueillir l'étape. La seule hostilité qu'il y avait eu venait des élus de Rennes qui avaient voté contre la subvention.

M. le Maire : Oui, mais le Maire de Lyon n'a pas fait dans la dentelle. Ceci étant, pour les bidons ou les véhicules, je pense que le Tour de France a tout à y gagner de progressivement essayer d'avoir des partenariats sur les véhicules électriques, les véhicules à l'hydrogène, sur des tas de choses. Ils ne pourraient avoir qu'une vitrine positive de ce point de vue, de communication sur les véhicules propres. Ce n'est pas nous, ici, à Dole, avec l'implication que nous avons sur les questions d'hydrogène, qui dirons l'inverse.

Je partage votre opinion sur le fait que les choses peuvent évoluer de ce point de vue. Je suis même quasiment convaincu que ce sera le cas dans les prochaines années pour le Tour de France. Encore une fois, le point de crispation concerne les collectivités qui refusent le Tour, ni plus ni moins. Une fois que nous avons dit cela, vous avez parlé des candidatures au Tour de France féminin. Pourquoi pas ? Ce n'est pas le même succès populaire, vous en convenez. Ce n'est pas la même vitrine. Ce ne sont sûrement pas les mêmes coûts non plus, mais je crois que la démocratisation du sport du point de vue des genres est positive et nous ne pouvons que la soutenir, bien évidemment. Cela n'empêche pas et ce n'est pas contradictoire.

Sur la question du vélo, nous avons accueilli le Tour de l'Avenir il y a quelques années. C'est une démarche dans la même logique du Tour, mais pour les jeunes. Il y a le Tour du Jura, bien évidemment. Toutefois, pourquoi ne pas nous pencher sur la question féminine ? Ce sont des choses que nous pouvons aussi traiter en lien avec nos clubs locaux de ce point de vue.

Sur le financement, vous avez cité à peu près les bons chiffres. Ce sont ceux que j'ai aussi en tête : 80 000 euros pour les villes de départ et 120 000 euros pour les villes d'arrivée. Tout cela peut aussi évoluer en fonction du temps et de l'année. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas

le coût net pour la collectivité. Pourquoi ? Parce que très souvent, il y a l'intervention du Conseil Départemental. Vous connaissez l'implication du président dans ce domaine.

Il y a celle de la Région quand elle veut traiter tout le monde sur le même pied d'égalité, ce qui n'a pas été le cas sur ce Tour 2020 entre les étapes jurassiennes qui, visiblement, étaient moins intéressantes que les étapes hautes-saônoises du point de vue de la Région, ce qui était fort regrettable et incompréhensible de la part de l'Exécutif régional de mieux doter financièrement la Planche des Belles Filles à l'étape jurassienne. Je ne vais pas aller plus loin sur ce sujet, mais en tout cas, il y a des interventions de ce point de vue.

Par ailleurs, ce n'est pas dans le plan de financement ni dans le budget prévisionnel à chaque fois, mais ce sont les retombées indéniables. Sont-elles mesurables ? Elles le sont difficilement. Y en a-t-il ? Bien évidemment. De ce point de vue, je crois qu'il est aussi important de prendre en considération cet élément. De plus, c'est toujours l'occasion d'impliquer la population, je crois. Cela a été fait largement la dernière fois, avec Sylvette MARCHAND et Daniel GERMOND, avec l'implication de nos clubs dans ce grand événement populaire.

Si nous pouvons aussi bien sûr, au-delà de la notoriété de la ville à cette occasion, de l'implication de la population, y ajouter peut-être la question de l'image de Louis Pasteur reliés au Jura et à Dole, ce ne sera que bénéfique. C'est donc une question. Vous savez, dans cette question du Tour de France, il faut aussi de la discrétion, paradoxalement. Il ne s'agit pas non plus de mettre la pression sur je ne sais qui. Il faut laisser faire les choses, mais je sais que bien sûr, notre candidature est connue bien évidemment d'ASO. Ils savent pertinemment que nous proposons cette tonalité autour de Pasteur dans le contexte que chacun connaît, de la recherche et de la science, du vaccin, des virus, des épidémies.

Si cela peut se rajouter aussi au programme du bicentenaire sur lequel nous travaillons avec Jean-Philippe LEFÈVRE, et cela pourra donner lieu à un rapport de présentation de ce que nous préparons à l'occasion de ce bicentenaire de Louis Pasteur en 2022 et 2023, nous évoquerons au cours de l'année 2021 avec les partenaires autour de la question de Pasteur.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DRUET : Merci, Monsieur le Maire. J'avais quelques réflexions déjà évoquées par Monsieur PRAT et par vous-même. Je soutiens l'idée de candidater. Vous en aviez déjà parlé, et vous l'avez souligné au début de vos interventions, lors du mandat précédent en Conseil Municipal. Je trouve que l'idée et l'esprit de candidater pour 2022 et 2023 sont intéressants. Cela peut amener un rayonnement aussi bien en termes touristiques que du point de vue du commerce et de l'activité commerciale. Je pense que c'est une bonne idée. J'avais des questions sur le financement, mais vous en avez parlé. Je n'ai donc plus grand-chose à rajouter sur ce point. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GERMOND : Le Maire a été suffisamment précis, mais cela me coupe un peu l'herbe sous le pied, parce que j'avais préparé beaucoup de choses. En ce qui concerne les étapes, c'est 96 000 euros pour le départ. Pour l'arrivée, nous l'avons déjà dit, et il y a une possibilité de départ et arrivée. Pour le retour sur investissement, la ville de Metz, dont le premier adjoint à l'époque était un Dolois, avait calculé que pour 1 euro d'investissement, il y avait 5 euros de rentabilité, ce qui comprend ce que coûterait la publicité pour un écho identique entre autres. Mon collègue et ami Jean-Philippe LEFÈVRE serait content si nous arrivions à un tel résultat dans de nombreuses organisations.

Vu que cela concerne Pasteur, ce sera aussi pour nous l'occasion avec Jean-Philippe de coordonner nos idées. La culture rejoindra ainsi le sport. Je pense que ce sera avec plaisir que nous travaillerons ensemble.

S'agissant des demandes, rituellement, lorsque l'on parle du Tour de France, et c'était le cas la dernière fois, systématiquement, le lendemain ou le surlendemain, les sportifs et les médias nous questionnent pour avoir plus d'éléments. Comme le répétait Jean-Baptiste GAGNOUX tout à l'heure, il faut savoir que nous postulons, nous suggérons 2022 et 2023, ce qui s'explique compte tenu de la date de naissance de Pasteur, mais en aucun cas nous décidons du jour, de la distance, du lieu de départ, du lieu d'arrivée, etc. Ce ne sont pas les questions de demain qui feront les réponses.

Les choses peuvent se faciliter, Jean-Baptiste étant conseiller départemental, et le président du Conseil Départemental est lui-même référent national pour le Tour de France. Compte tenu de leurs rapports, je pense que les choses seront sagement évoquées. Nous avons un petit joker à la Région. Il se trouve que le Directeur Général des Services de la Région est Gilles DA COSTA, le trésorier de la Fédération Française de Cyclisme. Par ailleurs, les aides et les sponsors sont présents.

Un petit clin d'œil : INEOS n'est peut-être pas un nom qui dit quelque chose aux non-sportifs. INEOS est la plus grosse équipe présente sur le Tour de France, elle succède à l'équipe SKY. Une des plus grosses unités de production d'INEOS se trouve à Dole Tavaux. Certains contacts sont ainsi établis en ce sens. Je crois que cela ne devrait pas nuire à nos éléments.

Il y a une question sur le Tour de France féminin. Il n'est pas géré par ASO. C'est peut-être un peu dans les tuyaux, cela fait longtemps qu'on en parle et les dernières organisations étaient faites par une société privée qui n'a ni les moyens ni la structure d'ASO, ce qui explique probablement qu'aujourd'hui, le vélo étant devenu de plus en plus important partout, comme évoqué par Monsieur PRAT, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de Tour de France féminin. Cette étude est donc en cours.

M. le Maire : Merci. Chacun constatera que si vous avez des questions dans le domaine du cyclisme, vous savez à qui vous adresser. Daniel GERMOND connaît parfaitement tout cela, et en tout état de cause, nous resterons attentifs sur cette question du cyclisme féminin qui peut être aussi une opportunité dans les prochaines années de ce point de vue. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la candidature de la ville de Dole en tant que ville étape pour une prochaine édition du Tour de France.

Daniel, tu souhaites intervenir.

M. GERMOND : Oui, je m'excuse, je vais être très rapide. Sur le plan écologique, il est prévu cette année environ 50 % de véhicules électriques sur le Tour de France. Il y aura des essais pour l'hydrogène. Le seul problème sur cette particularité concerne l'autonomie des véhicules. Des progrès sont faits très rapidement. L'hydrogène aurait un point très positif pour différentes raisons, et notamment l'autonomie. Il existe déjà des trains à hydrogène, des cars ou des poids lourds à hydrogène. L'hydrogène devrait prendre une suprématie sur l'électrique, ce qui est important pour Dole et la Région de Franche-Comté qui sont vraiment en avance et très précisément intéressées pour tout ce qui touche à l'hydrogène.

Sur le plan de l'écologie aussi, tous les déchets sont traités au départ et à l'arrivée. Il y a une autre particularité : souvent, il y a des remarques sur les bidons jetés par les coureurs et les papiers jetés après les ravitaillements. Il est donc prévu à chaque ravitaillement et à différents points entre les ravitaillements, des récupérations des déchets, des bidons et des papiers. Par contre, il est difficile de promettre la même chose dans les montées. En montagne, les gens du vélo savent qu'avoir un bidon et le jeter à un endroit où il pourra être récupéré, c'est plus difficile.

M. le Maire : Merci pour ces éléments complémentaires qui vont dans le sens de ce qui était évoqué. Vous n'hésitez pas, cher Daniel, à indiquer que nous avons sur Dole une station hydrogène qui peut tout à fait recharger les convois à hydrogène de la caravane du Tour. Il y a tout ce qu'il faut ici. Cela tombe bien. Nous pourrions ajouter cet élément à notre candidature.

Nous avons voté. Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 13 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL « CIRQUE ET FANFARES » 2021

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si cet événement à un retour d'un pour cinq en termes économiques, mais c'est un succès populaire depuis maintenant plus de dix ans. Nous devions d'ailleurs fêter le 10^e anniversaire de ce festival Cirque et Fanfares en 2020, mais l'épidémie du Covid-19 en a décidé autrement. Nous avons donc dû repenser cette édition en une

formule inédite, comme vous avez pu le voir pendant cinq semaines sur les mois de septembre et octobre 2020.

Cette édition, qui a finalement été intitulée « Samedi, c'est fanfare ! », a elle aussi connu un réel succès populaire. C'est dans ce cadre que la Ville de Dole organisera une nouvelle édition de Cirque et Fanfares les 23 et 24 mai 2021, permettant cette fois-ci— nous l'espérons —de fêter réellement, ses dix ans d'existence, en tout cas ces dix éditions.

La ville de Dole sollicite, pour cet événement, dont le plan de financement prévisionnel s'élève à 194 000 euros, une aide :

- du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 17 500 euros ;
- du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 40 000 euros ;
- de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 20 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Vous noterez l'intervention importante du Conseil Départemental à nos côtés dans ce festival à hauteur de 40 000 euros, soit plus du double de la Région. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel du festival Cirque et Fanfares 2021.

Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 14 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MANIFESTATION « PUPITRES EN LIBERTÉ » 2021

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Il est vrai que ce calcul toujours improbable entre 1 euro investi et les euros retombés est toujours très compliqué. Tourne en boucle depuis des années un article expliquant que le monde de la culture rapportait plus que la production automobile. Je me suis toujours gardé de diffuser et de partager cette information, même si après tout, pourquoi pas ? Il paraît qu'elle est sérieuse.

Dans le cadre du projet culturel développé par la ville de Dole, et plus particulièrement « Pupitres en liberté », dont la 6^e édition aura lieu— nous pouvons le dire, nous l'espérons — les 27 et 28 mars 2021 sur le thème « de la Russie à l'Orient », une demande de financement est soumise au Conseil Départemental du Jura et au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 4 000 euros pour chacune des collectivités. Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 28 700 euros, étant entendu qu'il y a des recettes concernant le concert de l'orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au taux le plus élevé et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci. Le thème sera donc la Russie.

M. LEFÈVRE : Oui, « de la Russie à l'Orient », et nous passerons aussi par Venise finalement, parce que Venise faisait le lien entre les deux.

M. le Maire : Ce sera quelque peu napoléonien. Disons-le ainsi. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement pour la manifestation « Pupitres en liberté »2021.

Nous passons au rapport n° 15. La parole est toujours à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 15 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2021 DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

M. LEFÈVRE : Pour le coup, le Musée a dû revoir ses propositions, et je remercie la conservatrice et les équipes du Musée des Beaux-arts. Vous savez que les expositions se préparent plusieurs années à l'avance. En fonction de la situation de Covid, et peut-être à la différence de ce que vous avez dans vos notices, l'exposition actuelle « Cueco » va être prorogée jusqu'en février, puisqu'elle a été fermée au public. Cela nous permettra d'avoir à l'été l'exposition « Les chantiers organiques de l'inachevé, Dominique D'Acher » et de commencer dès l'automne 2021 une série qui nous tiendra pendant un an et demi autour des deux siècles du Musée de Dole, notamment du 15 octobre 2021 au 27 février 2022 « 200 ans d'histoire ».

Il est même probable que nous arrivions à glisser au milieu de tout cela l'exposition « Le portrait dans tous ses états », une exposition fondée sur le fonds du Musée de Dole. Il a fallu vraiment se réinventer. Le coût total de ces expositions est de 55 172 euros. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental du Jura et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bourgogne Franche-Comté.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider ce plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter les subventions correspondantes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'organisation des expositions temporaires 2021 du Musée des Beaux-arts.

Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 16 : CONVENTION 2020-2022 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LA VILLE DE DOLE

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance. Depuis la loi du 6 janvier 1986, elle relève de la compétence départementale. Depuis le 1^{er} octobre 2015, la ville de Dole a souhaité reprendre en régie la mission de prévention spécialisée. Cette mission, qui s'inscrit pleinement dans le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, se compose d'une équipe de deux professionnels employés par la ville de Dole. Cette équipe s'adresse à des jeunes de 12 à 25 ans en difficulté ou en rupture avec leur environnement, engagés dans un processus de marginalisation et d'exclusion, et qui ne peuvent être pris en charge par les dispositifs d'animation classiques.

La prévention spécialisée, qui a vocation à aller au-devant des jeunes, intervient sur la Ville et le quartier des Mesnils Pasteur. Le Conseil Départemental, conformément à la délibération du Conseil Général du 9 juillet 2007, participera au financement des deux postes d'éducateurs spécialisés et aux frais de fonctionnement afférents.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention triennale 2020-2022 avec le Département du Jura pour la mission de prévention spécialisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette mission.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention triennale 2020-2022 relative au fonctionnement de la Mission de Prévention Spécialisée sur la Ville de Dole.

Nous passons au rapport n° 17. La parole est toujours à Madame DRAY.

RAPPORT N° 17 : SUIVI DE L'ACTION « RÉNOVATION LOGEMENT » AU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 1^{er} avril 2017, le Centre social Olympe de Gougues accompagne et soutient les habitants dans la conduite de l'action collective « Rénovation logement ». Il a pour objectif principal de permettre la rénovation de logements grâce au partage, à l'apprentissage et au développement des savoir-faire.*

Dans le cadre de ce suivi, il existe deux conventions. Une première convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque du Département et de la ville de Dole dans la réalisation de l'action. Une seconde convention permet de définir les engagements réciproques de l'Association Saint-Michel-le-Haut et de la Ville dans la réalisation d'ateliers d'apprentissage et de séances d'accompagnement technique. Il s'agit ici d'approuver cette seconde convention.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention avec l'Association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les actes afférents.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur cette action ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'Association Saint-Michel-le-Haut pour le suivi de l'action « Rénovation logement » au Centre social Olympe de Gougues.

Nous passons au dernier rapport n° 18. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

RAPPORT N° 18 : ACQUISITION DE LOCAUX DANS L'ANCIEN COUVENT DES CORDELIERS

M. BERTHAUD : *Merci, Monsieur le Maire. La société France Investissement se porte acquéreur de l'ancien couvent des Cordeliers auprès du Département et prévoit une réhabilitation de l'ensemble pour créer des logements de qualité.*

Suite à plusieurs rencontres entre les représentants de cette société et de la Ville, il a été convenu que celle-ci se porterait acquéreur de l'ancienne salle d'audience avec les deux espaces contigus, ainsi que les cachots en sous-sol, qui présentent un riche intérêt patrimonial. Cet espace permettrait de créer un point d'arrêt lors des visites organisées par l'Office de Tourisme avec éventuellement des expositions à caractère historique.

Cette acquisition s'accompagnerait des servitudes nécessaires à l'accès et aux réseaux. La collectivité s'engagerait à participer à certains travaux portant sur les communs. À l'issue des échanges et au regard de ces diverses conditions, il a été convenu d'un prix de 56 000 euros.

Il vous est ainsi proposé :

- *d'approuver l'acquisition auprès de la SARL (Société à Responsabilité Limitée) France Investissement des locaux que constituent l'ancienne salle d'audience et les petites pièces adjacentes, ainsi que les cachots situés en sous-sol ;*
- *de préciser que cette acquisition sera réalisée au prix de 56 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres questions ou des observations ?*

Mme BORNECK : *Merci. Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Ce projet est très intéressant, mais pour nous, ce site représente un patrimoine remarquable et un marqueur de la mémoire de notre ville. La mise en valeur de ce site représentera un atout touristique. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Néanmoins, sa localisation en cœur de ville devrait être un élément de dynamisation du centre-ville en permettant de créer du mouvement.*

Y localiser par exemple des associations ayant beaucoup d'adhérents, des bars ou des restaurants permettrait de créer du flux et des chalands pour les commerces. Pour ce faire, nous aurions souhaité que la Ville acquière le rez-de-chaussée et la cour, comme nous l'avons fait dans le rapport n° 07 pour les locaux du centre-ville, pour les mettre ensuite à disposition selon les projets.

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?*

M. SERMIER : *Monsieur le Maire, depuis le déménagement du Tribunal sur le cours Clemenceau, cet ensemble immobilier qui appartient au Département est resté vide— il faut bien le dire — et sans véritable projet, à part une acquisition potentielle d'un groupe immobilier il y a de cela cinq ou six ans, le groupe François 1^{er}, sur lequel nous avons réfléchi avec le Département et considéré que la meilleure utilisation que nous pouvions faire de ce tènement immobilier était de l'adapter à un certain nombre de logements et d'en garder une partie liée à une activité culturelle et/ou touristique.*

Pourquoi ? Parce que contrairement à ce que vient de dire Madame BORNECK— et ce n'est pas pour la mettre en difficulté que je le dis — aujourd'hui, en ajoutant des commerces, de la restauration ou un bistro, alors que nous avons déjà besoin d'aider, de stimuler et d'accompagner ceux qui sont en ville, je vois mal avoir une concurrence encore trop importante sur ce secteur, d'autant plus que malgré tout, le bâtiment est un peu en recul par rapport à la rue des Arènes. Nous n'y passons donc pas d'une manière extrêmement simple et naturelle régulièrement.

Je pense qu'à l'époque, on avait conclu que le logement était une solution. J'entends bien qu'il pouvait y avoir une utilisation, éventuellement en faire un ensemble pour accueillir la Région, ce que j'avais entendu à l'époque, mais tout cela était peut-être un peu exagéré. En tout cas, cela n'a jamais été dit par la majorité de l'époque ni par celle d'aujourd'hui. Avoir du logement, j'imagine du logement en défiscalisation Malraux, puisque c'est une des possibilités, sera probablement la solution. Si rien n'est fait, le bâtiment va se dégrader. Même si aujourd'hui rien n'est utile à l'intérieur, le bâtiment est entretenu par le Conseil Départemental.

À titre personnel, je soutiendrai cette solution. Je soutiendrai d'autant plus l'idée qu'il puisse y avoir l'acquisition par la Ville de la salle d'audience qui permettra de faire des expositions, et qui permettra surtout, par le fait que nous soyons propriétaires de cette salle, d'utiliser une partie du bâtiment, notamment quand on va se rendre à la salle d'audience et traverser l'ensemble du cloître.

Il serait intéressant que sur ce cloître, nous puissions trouver des solutions. Autant je suis convaincu que les appartements pourront s'autofinancer globalement avec la défiscalisation, autant il est très clair que sur le long terme, les propriétaires des logements n'auront pas beaucoup d'intérêt à faire en sorte que le cloître soit entretenu. J'imagine que lorsque vous êtes propriétaires d'un logement, d'autant plus lorsque vous le louez par l'intermédiaire d'une défiscalisation, vous n'êtes pas forcément intéressés pour refaire le cloître qui se situe tout près du logement.

Il faut donc vraiment que nous trouvions une solution, peut-être en étant èspropriétaires. Est-ce avoir une convention avec le propriétaire ? Peut-on avoir une copropriété ? Peut-il y avoir une réflexion sur le coût de l'entretien ? Parce qu'il faut le dire très en amont pour éviter des déconvenues par la suite. C'est donc tout un sujet qu'il me semble important à porter à la connaissance du Conseil Municipal, non pas parce que nous en sommes responsables, l'entité appartenant au Département et qui sera vendue par le Département.

J'apprécie d'ailleurs que le Département s'inquiète de l'avis des Dolois pour ce sujet. Mais nous devons faire en sorte que ce soit consensuel et que nous puissions à la fois réunir la modernité en accueillant des personnes et des nouveaux Dolois. Nous évoquons tout à l'heure les droits de mutation. Cela fera partie des droits de mutation, même si ce sera modeste. Il faut aussi de la modernité, parce que nous allons accueillir et faire vivre ce lieu qui ne sera pas un lieu de pierres dans lequel plus rien ne bouge.

Mais en même temps, en ayant la solution pour permettre de s'assurer que la collectivité ait quand même une main suffisamment forte pour organiser les choses, pour obliger peut-être les ouvertures, même si elles sont obligées dès l'instant que vous avez les financements d'État, et pour permettre à ce cloître de continuer à vivre, même si— nous sommes entre Dolois, nous pouvons nous le dire clairement – honnêtement, peu de gens sont allés visiter le cloître depuis un certain nombre d'années, voire de décennies.

Il y a donc tout cela. Je crois que nous sommes sur un très beau projet. Pour qu'il soit complètement consensuel, il faudrait que nous puissions avoir une précision extrêmement claire sur l'avenir de ce cloître, me semble-t-il.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : *Comme le disait Jean-Marie SERMIER, il s'est passé peu de choses pendant longtemps sur ces Cordeliers, à tel point que nous nous demandions même si la municipalité s'y intéressait encore. C'est pour cela que nous en avons fait un axe fort de notre campagne municipale. Si nous avons été à votre place, nous aurions avalisé ce plan, mais en y mettant certainement davantage d'acquisitions d'espaces pour développer des activités culturelles. Nous avons envisagé, par exemple, pendant la campagne, que tous les stocks archéologiques qui se trouvent au Musée des Beaux-arts et qui ne sont pas valorisés pourraient être valorisés dans des salles à proximité sur ce lieu.*

Cependant, nous sommes satisfaits que la municipalité s'intéresse à nouveau à ce dossier, et qu'elle collabore avec le Département. Le montage nous semble satisfaisant. Le tout est que ce bâtiment soit valorisé pour l'avenir du patrimoine et des Dolois.

M. le Maire : *Monsieur PRAT, je pense que nous nous rejoignons globalement sur nos souhaits dans cette affaire. Nous avons là un ensemble patrimonial important, un ensemble qui a bien du mal à trouver une destination. C'était votre préoccupation pendant la campagne des municipales.*

J'y avais apporté des précisions en ce qui concerne notre liste à l'époque en disant que nous étions bloqués par un certain nombre de problématiques d'accès qui restent toujours d'actualité dans le sens où nous sommes toujours à la manœuvre pour essayer, à un moment donné, d'avoir un autre accès par la rue Pointelin, ce qui permettrait de soulager les accès sur ce site qui, du point de vue des stationnements, ne pose guère de problème. En effet, lorsque vous êtes à l'intérieur de l'ensemble, toute la partie qui se situe à droite, entre la rue Pointelin et le premier mur de l'ensemble des Cordeliers était le parking de l'ensemble du personnel qui occupait le Palais de Justice. Certains stationnaient même malheureusement dans la chapelle, ce qui m'a toujours interpellé, mais c'était ainsi.

Il y a cet ensemble de stationnements, ce qui est un élément à prendre en compte, même si, nous le savons, les habitants du centre-ville ont moins de véhicules que les personnes qui habitent dans les faubourgs de la ville, ce qui est assez inhérent aux habitats de centre-ville.

Ensuite, quelle est notre préoccupation ? Notre préoccupation est déjà nous dire qu'il y a un projet au Conseil Départemental, et j'ai travaillé avec Clément PERNOT sur le sujet. J'ai dit au président PERNOT que je ne soutiendrai pas certains projets, parce qu'ils ne semblaient pas être en cohérence avec ce dont nous voulions, nous, Dolois, dans cette affaire. C'était des projets avec des acquéreurs très superficiels, sur lesquels nous n'avions pas de discussion possible pour arriver à une implication de la Ville, des projets qui conduisaient à une fermeture totale de cet espace qui ne serait plus accessible au public, ce qui avait été évoqué en 2015 et selon lequel la municipalité précédente, sous la présidence de Jean-Marie SERMIER, avait proposé d'acheter la salle d'audience.

Quand ce projet est arrivé, plusieurs points nous semblaient être importants. D'abord, un Dolois portait le projet, donc quelqu'un qui connaît la ville et les éléments patrimoniaux. Ensuite, il a choisi un architecte du patrimoine qui est un Dolois, deuxième élément qui me semble être important. Après, une fois que nous avons dit cela, même si nous savons que la DRAC est impliquée dans ce projet, du moment que l'ensemble est classé, il s'agissait de savoir comment la ville de Dole pouvait s'impliquer de manière à garantir et à assurer dans le temps une présence publique. C'est l'objet de la délibération.

Si cette délibération venait à être repoussée ce soir, de facto, seule la vente du Département à Monsieur CLERC qui rachète le bien vaudrait finalement. Cette délibération a pour mission de

pouvoir entrer dans l'ensemble immobilier des Cordeliers par le rachat de la salle d'audience, des annexes, des salles de chaque côté. Nous aurons la propriété du mur du cloître dans toute cette partie en participant aux travaux sur cette partie. Effectivement, les cachots, les salles de prison ont des écritures remarquables de la Révolution, de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons donc souhaité aussi les acquérir.

De facto, nous souhaitons avoir une servitude de passage pour cet ensemble. C'est une servitude conventionnelle, issue du Code civil. Maintenant, avec cette délibération, tout n'est pas acté. Avec cette délibération, les principes sont actés. Maintenant, c'est à moi, en tant que Maire avec les élus et les services, avec notre notaire, de concrétiser ces éléments en droit pour que nous obtenions ce qui oralement, et aussi par écrit d'abord, a été acté par l'acheteur. C'est donc un partenariat public/privé, qui permet de garantir des visites de l'Office de Tourisme.

Il nous faudra une servitude avec une inscription claire, soit de l'Office de Tourisme, soit de la SPL qui porte l'Office de Tourisme, pour avoir ces accès, pour faire des visites patrimoniales sur cet ensemble. Comme l'a exprimé Jean-Marie SERMIER, nous verrons quelle forme a le cloître, et notamment ce jardin du cloître, élément central, en termes de propriété. L'essentiel, et le minimum, est que nous ayons une servitude pour pouvoir, dans des conditions réglementées, y avoir accès. C'est l'objet de cette délibération de principe.

Je crois que cette acquisition permet d'avoir cet équilibre entre les besoins de trouver une destination, de ramener des habitants au centre-ville, ce qui est important aussi dans cette politique et qui, je l'espère, consommeront dans les commerces du centre-ville pour les faire fonctionner, et d'avoir une partie liée aux éléments culturels, comme les visites patrimoniales, mais dans cette magnifique salle d'audience, l'ancien réfectoire de l'ensemble des Cordeliers, nous pouvons imaginer beaucoup de choses.

Actuellement, nous n'avons pas de projets définis : salles de formation, salles de réunion, espace d'exposition, comme vous l'avez évoqué. Cela peut rentrer dans ce champ. Il faudra avoir quelque chose qui permette justement d'avoir un équilibre sur cette question du respect patrimonial, dont la DRAC est plus qu'en veille avec l'architecte du patrimoine, avec une ouverture au public et des éléments patrimoniaux. Je crois que ce sont des éléments importants.

Il faut maintenant que l'acte notarial intègre ce que nous nous disons. C'est l'objet de la délibération pour cet ensemble des Cordeliers, qui a été approuvée en Conseil Départemental sans hostilité, sans voix contre, parce que c'est un projet justement équilibré, respectueux de l'histoire et des éléments patrimoniaux de ce site.

Avez-vous des remarques ?

M. LEFÈVRE : *Vous imaginez bien, Monsieur le Maire, qu'en tant qu'amoureux du patrimoine dolois, je me réjouis de ce dossier. Effectivement, cet ensemble a longtemps été laissé de côté. Quand bien même il était occupé par le ministère de la Justice, nous ne pouvons pas dire que le bâtiment était, à cette époque, mis en valeur, vraiment restauré. Nous nous en souvenons, en tout cas pour les plus expérimentés d'entre nous, pour ne pas dire « les plus âgés », la chapelle utilisée comme garage pour les voitures des auxiliaires de justice, et ce n'était pas il y a si longtemps.*

Je ne vais pas vous parler de culture, mais d'urbanisme, de tissu urbain. Dans ce dossier, en dehors de tout ce qui pourra se faire sur le plan du tourisme culturel, je trouve un élément très intéressant. Notre collègue parlait de dynamisation du centre-ville. Je pense que l'on ne peut pas faire de dynamisation du centre-ville sans des habitants. Je crois qu'un des vrais sujets dans les secteurs anciens tels que le nôtre est de faire revenir en hypercentre-ville une population au revenu moyen. Je ne parle pas d'une CSP+, mais de revenu moyen, parce que nous avons connu une vraie dégradation globale des centres-villes anciens.

Aujourd'hui, si nous parlons de mixité sociale et d'ambition de mixité sociale, elle doit être dans les deux sens. Pendant 30 ans, 40 ans, nous nous sommes attachés les uns ou les autres, dans nos assemblées, à faire en sorte que les foyers les plus modestes puissent habiter les centres-villes, ce qui n'était pas le cas il y a 50 ans, avec les vieilles familles bourgeoises qui occupaient leurs grands appartements. Dans les années 70, 80 et 90, on a fait en sorte qu'une population différenciée puisse s'installer dans les centres-villes. Habitant l'hypercentre-ville depuis 30 ans, j'ai vu passer toutes les vagues sociales.

Je pense qu'aujourd'hui, la vraie ambition que nous devons avoir, comme cela a été le cas aux Carmélites il y a quelques années, est de ramener dans l'hypercentre-ville une population différenciée, avec des moyens raisonnables, sans être superflus. Pour faire vivre un centre-ville, on a besoin de gens qui consomment, qui dépensent et qui y vivent. Comme cette ville croule sous les bâtiments historiques, nous pouvons nous réjouir simplement d'une opération comme celle-là, qui est à mon sens une opération de mixité sociale dans l'hypercentre-ville.

M. le Maire : *Oui, qui plus est, ce qui se dessine de la part de l'investisseur sur la partie habitat, non pas sur nos parties patrimoniales que sont la chapelle, la salle d'audience, les cellules de prison, donc le rez-de-chaussée en partie et le premier étage, ce sont des studios, des T1, des T2. Je crois qu'il y aura aussi quelques T3 et T4, mais l'essentiel sera constitué de studios, de T1 et de T2. C'est donc un équilibre pour tous, et c'est effectivement également ce sujet.*

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : *Monsieur le Maire, si je résume, vous vous engagez bien à poursuivre les discussions notamment sur l'utilisation du cloître.*

M. le Maire : *Tout à fait. Ce sont des discussions que nous devons avoir. Nous devons avoir un équilibre. Je souhaite a minima que la servitude soit actée en tant que telle, bien évidemment, pour que nous puissions accéder dans nos parties. Cela me paraît évident. Ensuite, nous verrons jusqu'où nous pouvons aller avec l'acheteur sur cette question.*

Avez-vous d'autres remarques ?

M. DRUET : *J'ai une question plutôt technique et une interrogation déjà évoquée avec nous sur les parties communes privées, notamment pour les visites de ce bâtiment par l'Office de Tourisme. À terme, aurons-nous une convention qui définira bien les propriétés de chacun ? Mon autre question concerne les travaux de ce bâtiment. Je voudrais savoir, au niveau de la collectivité, par rapport au sous-sol, aux murs porteurs éventuellement, si nous devons prendre en charge cette partie, ou si le privé doit le prendre en charge dans le cadre de la copropriété par exemple.*

M. le Maire : *Oui. C'est une division volume. Nous prendrons en charge les éléments — vous avez parlé de murs — qui sont dans nos parties, là où nous sommes propriétaires. Si nous prenons tous les travaux de l'ensemble des Cordeliers, cela peut paraître extrêmement important en termes de coûts pour la Ville. Nous sommes sur les parties qui nous appartiennent, où nous sommes propriétaires. Cela restera donc aussi à chiffrer, bien évidemment. Quant aux visites de l'Office de Tourisme, cette question sera liée à la servitude qui sera inscrite non pas par convention, mais elle sera inscrite dans l'acte notarial. Nous allons travailler maintenant avec notre notaire et l'investisseur pour acter ces éléments.*

M. LEFÈVRE : *Peut-être pour préciser aux collègues. Tout le monde rappelle une époque glorieuse, bénie, mythique où l'on aurait visité ce bâtiment. Or on ne l'a jamais visité. Il n'a jamais été ouvert au public. La salle d'audience, que les visiteurs pourront découvrir, je pense, était ouverte, mais dans des conditions particulières : soit on devait venir (ou repartir) avec des menottes, ou être assigné devant le tribunal. On ne rentrait pas dans la salle d'audience. On ne découvrait pas cette salle qui a été la salle de repas du monastère. Avant qu'il y ait une émission de télévision, personne n'avait jamais entendu parler des geôles qui ont été graffitées à l'époque de la Révolution française. C'est donc une opportunité pour découvrir ce lieu de patrimoine.*

Les collègues ont tout à fait raison. Il est essentiel dans l'histoire de notre ville. C'est pour cela que je me réjouis. Ces lieux n'ont jamais été ouverts. Vous le savez bien. Combien de fois, quand vous voyez passer sur les réseaux sociaux une photo un peu artistique de cet endroit un peu caché, un peu flouté, tout le monde demande : « où est-ce ? »

C'est un lieu qui est fermé et qui était réservé. Disons-le. Je suis dolois depuis suffisamment longtemps, mais à l'époque du ministère de la Justice, je n'ai pas le souvenir que l'on décidait de passer ses dimanches après-midi au cloître et de pique-niquer dans le jardin.

M. le Maire : *Merci. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte deux abstentions. Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 2 abstentions, approuve l'acquisition de locaux dans l'ancien couvent des Cordeliers.

Nous poursuivons notre séance. Nous passons au rapport n° 19 sur l'acquisition aux frères AUBRY. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 19 : ACQUISITION À MESSIEURS LUDOVIC ET THOMAS AUBRY

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Messieurs Ludovic et Thomas AUBRY tous deux domiciliés à Marseille, sont propriétaires de trois lots ainsi que de 500 millièmes des parties communes de l'immeuble situé 8 rue de la Monnaie.*

Au mois de novembre 2018, il a été convenu d'engager une expertise préalable à une procédure de péril ordinaire suite à de multiples désordres structurels sur ledit immeuble, conséquences d'un manque d'entretien avéré.

À ce jour, en raison de la situation inchangée et dangereuse liée à la proximité immédiate d'établissements scolaires et d'un arrêt de bus, et malgré les mesures de sauvegarde mise en œuvre par le second copropriétaire de l'immeuble, la résorption de cette situation nécessite l'intervention publique de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver l'acquisition aux indivisaires AUBRY des lots 2, 3 et 4, ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment 8 rue de la Monnaie cadastré section BI n° 129 ;*
- *de préciser que cette acquisition sera réalisée au prix de 90 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire a signé l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Encore une autre chapelle à nous occuper, la chapelle des Jésuites. Je le dis aussi, parce que cette chapelle est magnifique et nous devrions nous en occuper un jour, mais progressivement. Il y a le collège de l'Arc, dans lequel le Département a mis à l'époque 11 ou 12 millions d'euros pour le restaurer, la rue de la Monnaie. Ce bâtiment fait l'angle. En dessous, au rez-de-chaussée, vous avez l'accueil de jour de Coop'Agir des sans-domiciles fixes, et nous sommes sur les parties supérieures. Nous avons un arrêté de péril sur ce toit avec des tuiles qui tombent, parce que le toit est mal entretenu.*

Il faut vraiment que nous parvenions à mettre la main dans cette copropriété, et avec Coop'Agir, nous pourrions agir justement contre ces problématiques bâtementaires de ces deux frères, dont les relations sont compliquées et qui bloquent la rénovation de cet ensemble. Je profite pour dire que c'est aussi un secteur qui a commencé un peu sa mutation et sa restauration, avec l'opération d'Habitat et Humanisme dans cette rue, des rénovations de façades.

Bien évidemment, si nous essayons de nous projeter dans les prochaines années, il y aura la question de l'avenir de l'ancien foyer de l'accueil dolois. C'était la Providence — voilà encore un endroit dédié à la chrétienté, ce qui ne manque pas à Dole — avec une chapelle ici aussi sur ce lieu. Il faudra se poser la question de son devenir, en lien avec le propriétaire qui est l'OPH 39. Ce secteur ne manquera donc pas non plus d'avoir des besoins d'investissement, de même que les Jésuites.

Y a-t-il des questions sur cette acquisition aux indivisaires AUBRY ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette acquisition est adoptée. Je peux vous dire que c'est un long combat. Cela fait au moins quatre ans que nous sommes sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à Messieurs Ludovic et Thomas AUBRY.

Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 20 : ACQUISITION À LA SCI BAIOTTO AND CO

Mme DELAINE : *Merci, Monsieur le Maire. La SCI BAIOTTO and CO représentée par Messieurs Stéphane et Jérôme BAIOTTO s'est portée acquéreur de la propriété de Madame Lucienne PLUBELLE sise 36 chemin des Gauguelues.*

La collectivité a fait part aux acquéreurs de son intérêt pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AI n° 354 pour une superficie d'environ 70 mètres carrés qui permettrait à la Ville d'assurer la continuité du domaine public entre le chemin des grandes Gauguelues et la rue Henri Jeanrenaud, sans pour autant remettre en cause de quelque façon les conditions actuelles de circulation, voitures, modes doux et piétons.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la SCI BAIocco and CO d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 354 d'une superficie d'environ 70 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre moyennant l'euro symbolique ;
- de préciser que les frais de géomètre à intervenir seront à la charge de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci, Isabelle. Pour que chacun comprenne bien, cette acquisition est une régularisation foncière, c'est-à-dire quelque chose qui permet d'améliorer des problématiques de propriété, mais ce n'est pas pour mettre en circulation entre la rue Jeanrenaud et le chemin des grandes Gauguelues. Ce serait une erreur dans le sens où le chemin des grandes Gauguelues est une voie sans issue, qui permet justement d'avoir une certaine quiétude des riverains. Tout cela générerait des flux inutiles de véhicules supplémentaires dans le chemin des grands Gauguelues. Il sera donc réservé uniquement à un cheminement doux pour rejoindre la rue Jeanrenaud, puis le rond-point devant l'établissement Ramel et la zone des Epenottes.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à la SCI BAIocco and CO.

Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 21 : CESSION DE TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR LAURENT APPOINTAIRE

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Madame et Monsieur APPOINTAIRE sont propriétaires occupants d'une maison située 5 rue des Cheminelles à Dole. Ils ont sollicité de la Ville la possibilité d'acquérir un complément de terrain à détacher de la parcelle BO n° 278 jouxtant leur propriété.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à Madame et Monsieur Laurent APPOINTAIRE d'une partie de la parcelle cadastrée section BO n° 278 d'environ 340 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je rappelle que ce terrain est situé rue des Cheminelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Laurent APPOINTAIRE.

Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 22 : CESSION DE TERRAIN À LA SCI CHARLI SPI

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. La SCI CHARLI représentée par Madame Sabine COPPOLA, propriétaire du Bureau de Tabac Presse « Le Virginia » situé 80 avenue Pompidou, a sollicité de la Ville la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section BM n° 280 située en face de sa propriété — c'est le petit triangle que vous pouvez voir en rouge — afin d'y déplacer son commerce qui sera alors plus vaste et avec une accessibilité aux normes actuelles, ainsi que des places de stationnement supplémentaires.

Il vous est donc proposé :

- *d'approuver la vente à la SCI CHARLI de cette parcelle d'une superficie de 530 mètres carrés moyennant le prix de 30 000 euros ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Comme je l'ai dit en commission, ceci permettra d'avoir un bureau de tabac non seulement mieux visible, mais qui aura une meilleure organisation. Il n'y aura plus de véhicules sur le trottoir, ce qui est le cas aujourd'hui le long de l'avenue Pompidou. Ceci permettra également d'avoir une meilleure organisation de cette activité sur ce secteur et de conserver un commerce de proximité pour le secteur Pompidou. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à la SCI CHARLI SPI.

Nous passons au rapport n° 23. La parole est toujours à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 23 : CESSION DE TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR MICHEL FAIVRE

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Suite à plusieurs cessions à différents propriétaires de l'avenue Bouulloche d'une partie de la parcelle BP n° 514 et dans la perspective d'un alignement des limites cadastrales, Madame et Monsieur FAIVRE, propriétaires de la parcelle BP 239 sise 29 avenue André Bouulloche, ont également répondu favorablement à cette proposition de transaction.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la vente à Madame et Monsieur Michel FAIVRE, d'une partie de la parcelle BP 514p, d'une superficie d'environ 260 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros le mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Nous poursuivons un certain nombre d'acquisitions en fonds de parcelles sur cette avenue Bouulloche non constructible. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Michel FAIVRE.

Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 24 : CESSION DE TERRAIN À MADAME PAULINE DUBOIS ET MONSIEUR ADRIAN LATOUCHE

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes toujours dans la même série. Suite à plusieurs cessions à différents propriétaires de l'avenue Bouulloche d'une partie de la parcelle BP n° 514 et dans la perspective d'un alignement des limites cadastrales, Madame DUBOIS et Monsieur LATOUCHE, propriétaires de la parcelle BP 238 sise 27 avenue André Bouulloche, ont également répondu favorablement à cette proposition de transaction.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la vente à Madame Pauline DUBOIS et Monsieur Adrian LATOUCHE, d'une partie de la parcelle BP 514p, d'une superficie d'environ 250 mètres carrés, moyennant le prix de 12 euros du mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame Pauline DUBOIS et Monsieur Adrian LATOUCHE.

Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 25 : CESSION DE TERRAINS À GRAND DOLE HABITAT

M. ROCHE : *Merci, Monsieur le Maire. Par le passé, il avait été envisagé la cession à Grand Dole Habitat d'un tènement foncier d'une superficie de 22 694 mètres carrés avenue de Landon « secteur La Faulx », en vue de l'aménagement d'un lotissement d'une vingtaine de parcelles à vocation habitat. Depuis, il est apparu que l'implantation d'un établissement destiné à l'accueil de personnes handicapées et porté par ETAPES (Établissement Public Éducatif et Social) sur une partie du site à céder à Grand Dole Habitat constitue une orientation intéressante. Afin d'en soutenir la réalisation dans de bonnes conditions, la vente pourrait intervenir à l'euro symbolique.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la cession à Grand Dole Habitat du tènement foncier d'une superficie de 22 694 mètres carrés moyennant le prix d'un euro symbolique ;*
- *de préciser que ce prix est soumis à la condition exclusive qu'une partie du site permette l'accueil d'un établissement porté par ETAPES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Madame GRUET et Monsieur BERTHAUD, qui sont engagés auprès d'ETAPES ou de Grand Dole Habitat, ne prendront pas part au vote. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrains à Grand Dole Habitat.

Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Justine GRUET.

RAPPORT N° 26 : CESSION DE TERRAIN COURS CLEMENCEAU À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEDIA

Mme GRUET : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à vous tous. Par délibération du 9 novembre 2020, la Ville a validé la cession du projet de création d'un ensemble immobilier en bordure du cours Clemenceau à la Société d'Économie Mixte SEDIA. Le permis de construire de ce programme mixte d'environ 3 100 mètres carrés de surface de plancher à caractère tertiaire complété par des logements et des stationnements sera déposé très prochainement.*

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de compléter l'emprise foncière de ce projet par l'adjonction d'une petite bande de terrain d'environ 50 mètres carrés à extraire de la parcelle BV n° 40, propriété de la Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la cession à la Société d'Économie Mixte SEDIA d'une partie de la parcelle BV n° 40 pour une surface d'environ 50 mètres carrés en cours de définition par voie de géomètre, moyennant l'euro symbolique ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Il s'agit d'une petite régularisation foncière sur ce terrain. C'est une vente à SEDIA. Bien sûr, l'ensemble du reste de la parcelle appartient au Département qui devra la vendre à SEDIA pour réaliser le projet que vous connaissez, d'espace tertiaire et de pôle santé, entre autres, et de locaux du Département. C'est un ensemble. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette cession est adoptée à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain Cours Clemenceau à la Société d'Économie Mixte SEDIA.

Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 27 : AVENANT À LA CONVENTION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

M. MBITEL : *Merci, Monsieur le Maire. Pour bénéficier de l'abattement de 30 % de la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur la période 2016/2020, les bailleurs sociaux, Grand Dole Habitat et l'OPH 39, ont été signataires du contrat de ville et d'une convention d'utilisation de l'abattement de cette taxe.*

Cette convention est également signée par l'État, la collectivité en charge du contrat de ville et la commune où se situe le quartier. Les conventions sont annexées au Contrat de Ville 2015/2020, lui-même prorogé jusqu'en 2022 par le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques. En parallèle, la loi de Finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prolonge la période d'application des conventions d'abattement de TFPB jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider les projets d'avenants prorogeant le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et des exonérations fiscales qui s'y rapportent ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents afférents pour la période 2020/2022.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets d'avenants à la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 28 : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2021

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. La loi Macron et son décret d'application n° 2015-1173 du 23 septembre 2015 ont instauré une réforme du travail dominical proposant notamment l'évolution du nombre de dimanches ouvrables autorisés par le maire de cinq à douze.*

La proposition porte, pour l'année 2021, sur 7 dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée :

- *le 23 mai 2021 dans le cadre de Cirque et Fanfares ;*
- *le 26 septembre 2021 dans le cadre du Weekend Gourmand du Chat Perché, sous réserve bien sûr de la confirmation de la date par les organisateurs ;*
- *le 28 novembre 2021 ;*
- *le 5 décembre 2021 ;*
- *le 12 décembre 2021 ;*
- *le 19 décembre 2021 ;*
- *le 26 décembre 2021, qui concerne le weekend du Nouvel An.*

Les dimanches 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre concernent les weekends avant Noël.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la ville de Dole de déroger à sept reprises pour l'année civile 2021, à l'obligation de repos dominical.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ?*

M. DRUET : *Merci, Monsieur le Maire. J'ai une interrogation concernant les dates. Elles sont cohérentes, nous les avons déjà choisies l'année passée. Par contre, de par le fait que nous avons une année exceptionnelle avec la crise sanitaire, notamment pour le commerce, je pensais qu'il était peut-être judicieux d'autoriser l'ouverture les dimanches de soldes d'hiver. La demande sera peut-être plus forte que les autres années.*

M. le Maire : *J'entends ce que vous dites. Le problème est que je n'ai pas la réponse. Quelqu'un l'a peut-être. Jacques, Alexandre DOUZENEL ou les services ont beaucoup travaillé sur le sujet. Je*

ne suis pas sûr que nous puissions aller au-delà de sept dimanches. Il me semble que c'est le maximum. Le problème est que si nous les mettons en janvier, ils ne pourront pas être présents pour Noël.

M. PÉCHINOT : Je comprends tout à fait la remarque de Monsieur DRUET. Il faut savoir que nous avons déjà tenté cette ouverture pour le dimanche de soldes, aussi bien les soldes d'hiver que les soldes d'été. Malheureusement, cela n'a aucun succès sur le territoire. C'est ce qui a amené l'Office de Commerce, notamment de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à ne pas retenir ces dates pour la suite.

M. le Maire : Il ne faut pas oublier que ces dates ont fait l'objet d'une concertation au sein de l'Office de Commerce, mais j'entends. Votre intervention est compréhensible. Nous verrons. J'ai parfois une déception sur certaines dates que nous octroyons, et je vois un magasin sur deux ouvert le dimanche. Quand les Fêtes sont bien lancées à partir du 15 décembre, ça va, mais le 28 novembre, c'est toujours compliqué, même cette année, alors qu'il y avait des besoins, ce qui n'a pas manqué un peu de m'étonner.

Après, nous avons aussi parfois des commerces tenus par des réglementations liées à leur enseigne, à leur chaîne, et ils ne font pas toujours ce qu'ils veulent. En tout état de cause, s'il venait à y avoir une demande expresse de l'Union des Commerçants ou autres, nous étudierons le sujet.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Là, nous sommes à sept dimanches et nous avons une possibilité jusqu'à douze. S'il y a une demande, nous verrons ce qu'il en est et si c'est nécessaire. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre sur ce point ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2021.

Nous passons au rapport n° 29. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 29 : PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2020 – SUBVENTION DU SIDEC

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Suite au vote du budget d'investissement 2020 pour le service d'éclairage public, le programme suivant de renouvellement des luminaires a été validé :

- le quartier des Sorbiers ;
- le cours Clemenceau ;
- la rue des Arènes ;
- la rue du Mont-des-Pins ;
- l'impasse du Fer Rouge ;
- la rue de la Dame Verte ;
- l'avenue Bouilloche ;
- le tunnel de la Gare ;
- l'aménagement de la Friche Carrel.

Une subvention peut être allouée à hauteur de 20 % du montant TTC par le SIDEC (Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de e-Communication) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge. Cette participation du SIDEC est plafonnée au prorata de la population de la commune sur la population urbaine totale du Département, soit 19 490 euros.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'acter le programme d'éclairage public présenté pour l'année 2020 ;
- d'approuver le principe d'une demande de subvention au SIDEC à hauteur de 20 % du montant TTC des factures acquittées en 2020 pour la réalisation de l'opération susvisée, dans la limite de 19 490 euros, selon les modalités décrites dans le projet de convention que vous pouvez trouver en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte le programme d'éclairage public 2020 et approuve le principe d'une demande de subvention au SIDEC.

Nous passons au rapport n° 30. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 30 : GESTION DES FORÊTS COMMUNALES DE DOLE – PROGRAMME DE COUPES, DE TRAVAUX, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – ANNÉE 2021

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Chaque année, des dépenses d'investissement (travaux sylvicoles et d'infrastructures) et de fonctionnement (frais de garderie, contribution à l'hectare, contribution volontaire obligatoire, adhésions et frais annexes) sont générées par la ville de Dole pour la gestion de ses forêts, confiée à l'Office National des Forêts (ONF). La planification de la gestion forestière vise, via les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des dépenses et des recettes (les coupes de bois). Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques.*

En 2021, les dépenses en investissement sont estimées à 8 580 euros TTC et celles en fonctionnement à 35 100 euros TTC, soit un total de 43 680 euros TTC. Les recettes prévisionnelles, quant à elles, s'élèvent à 48 950 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le programme de coupes et de travaux 2021. Il est par ailleurs proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le programme de coupes, de travaux 2021 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.*

M. le Maire : *Merci. C'est le programme régulier. Tout cela est encadré par l'ONF. Je rappelle pour les nouveaux élus que nous avons des forêts, dont Goux et Azans sur la forêt de Chaux. Nous avons aussi des forêts sur le massif de la Serre, sans continuité territoriale. C'est le fruit d'une longue histoire qui doit remonter à Louis XIV, je crois. J'avais un texte sur cette acquisition dans le domaine de la Serre. Il faudra que je vous le retrouve. Cela pourrait être un sujet intéressant à communiquer par ailleurs sur ces acquisitions historiques dans le massif de la Serre.*

S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de coupes et de travaux 2021.

Nous passons à l'avant-dernier rapport, le rapport n° 31. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 31 : DESTINATION DES COUPES DE BOIS RÉGLÉES DE L'EXERCICE 2021

Mme GIROD : *Merci, Monsieur le Maire. En 2021, les recettes correspondent aux ventes de feuillus qui proviennent de la forêt de Dole Azans, de la forêt de Dole Serre, et aux ventes de résineux qui seront exploités en forêt de Dole Serre. Par ailleurs, 33 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2020/2021. Le bois sera exploité sur pied dans les parcelles 2i et 3i en forêt communale de Dole Goux.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider les destinations des coupes de bois réglées de l'exercice 2021 proposées par l'ONF ;*
- *d'agréer la liste des affouagistes telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération ;*

- d'approuver pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Pascal SOYARD, Raphaël CHARVAIS, Gérald ZERBINI et Gilles CHALAND, en qualité de garants de la bonne exploitation des bois ;
- de fixer à 35 euros le montant de la taxe affouagère pour 2021.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la destination des coupes de bois réglées de l'exercice 2021.

Nous passons au dernier rapport n° 32. La parole est à Catherine NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 32 : GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ – TRAVAUX AVENUE ROCKEFELLER

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire. Les effets du changement climatique commencent à se faire ressentir sur notre patrimoine arboré. La ville de Dole doit prévoir, à ce titre, le remplacement des tilleuls de l'avenue Rockefeller, pour la majorité en mauvais état sanitaire. Il est envisagé de les remplacer par plusieurs essences plus adaptées à la sécheresse, favorables à la biodiversité, et dont le développement permet de créer des zones de fraîcheur en été.

En complément, le projet propose d'étendre les surfaces de plantation autour des arbres pour constituer des îlots d'espaces verts composés d'arbustes et de plantes vivaces, sélectionnés également sur des critères de rusticité et de floraison.

L'extension de ces emprises permet de doubler les surfaces végétalisées et de désimperméabiliser 185 mètres carrés de trottoirs, favorisant ainsi l'infiltration des eaux pluviales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de plantations sur l'avenue Rockefeller pour un coût prévisionnel de 54 770 euros ;
- de solliciter des financements auprès de l'État, de la Région et de l'Agence de l'Eau aux taux les plus élevés ;
- de solliciter en cas d'arrêt sécheresse, une dérogation pour l'arrosage des plantations la première année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BORNECK : Merci. Nous voterons bien entendu ce rapport, parce que pour nous, ce projet va bien sûr dans le bon sens. Par contre, nous avons été sollicités par des habitants cette semaine, qui nous ont interrogés, non pas spécifiquement sur ce projet, mais sur l'olivier planté place de la Sous-préfecture. Je dois dire que sur le coup, je ne savais pas de quoi on me parlait, parce que je ne suis pas sur Facebook, je suis désolée. Je ne suis donc pas toutes les actualités sur Facebook. Je suis allée à la pêche aux informations.

C'est vrai que ce que les habitants nous ont fait remonter par SMS ou en les croisant, c'est : « cet arbre est très beau, il n'y a pas de souci. Mais combien a-t-il coûté ? N'aurait-on pas pu plutôt planter un jeune arbre qui est peut-être moins glamour, mais qui soit issu d'une pépinière en France ? Parce que si on voit un vieil arbre qui vient d'Italie, on se dit qu'il y a un bilan carbone pour faire venir cet arbre jusque chez nous ». Je n'ai donc pas su quoi répondre et j'ai dit que je vous poserai la question.

M. le Maire : Vous avez bien fait. Je vais d'abord vous donner un certain nombre d'éléments globaux. Je dois dire aussi que cette question du patrimoine arboré est en partie, je parle notamment de la végétalisation aux pieds, le fruit d'un travail avec le groupe « Ensemble Dole », avec Monsieur DRUET et Madame BORNECK qui ont travaillé avec Mesdames MIRAT et NONNOTTE-BOUTON suite à une demande de travail sur le sujet, demande que nous avons acceptée, du moins pour pouvoir travailler sur cette question d'apporter des végétaux sur certains espaces urbains.

C'est vrai que ce sont présentés en même temps des éléments de notre service Espaces verts sur la nécessité de l'adaptation de nos arbres sur la ville de manière à pouvoir s'adapter aux effets du changement climatique dans l'entretien, dans la durabilité des arbres, la nécessité des remplacements, parce que plus de la moitié sont malades, et d'avoir des arbres déjà assez développés dès la plantation pour avoir ce besoin de lutte contre les chaleurs par la végétalisation aux pieds, ce qui n'est pas permis par les essences actuelles, ce qui demande moins de travail, donc moins de déplacements pour nos services sur ce lieu.

Je rappelle, comme cela a été dit tout à l'heure, que cette politique est intégrée dans le contrat de transition écologique menée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en lien avec de nombreux signataires, dont l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le ministère de la Transition écologique. À ce titre, nous demanderons des financements particuliers, avec des espèces qui seront plantées, qui seront nécessairement des espèces acceptant davantage la chaleur et la sécheresse, à part la première année, comme nous l'avons souligné dans la délibération, puisqu'il faut qu'ils poussent et qu'ils repartent. Sur le long terme, c'est aussi dans le but d'économiser l'eau de ce point de vue pour ces arbres.

S'agissant de la question de l'olivier, c'est assez simple et je vous ai apporté des éléments. C'est un choix de notre service Espaces verts d'avoir un élément nouveau. Je vous précise d'abord que nous ne sommes pas allés le chercher en Italie. Vous savez qu'il existe plusieurs entreprises de jardinage et plusieurs pépiniéristes à Dole. Une de ces pépinières s'est proposé de doter la Ville d'un olivier pour moitié prix tel que c'était fixé. Nous sommes donc à un peu plus de 2 000 euros pour l'agencement de cette plantation qui apporte une autre diversité.

C'est vrai qu'en discutant avec certains élus qui possèdent des oliviers chez eux, nous ne pouvons peut-être pas nous en réjouir, mais il y a aussi une mutation, plus de chaleur, une sécheresse plus importante. Cet arbre nécessite bien moins d'entretien et bien moins d'eau, et il sera plus durable sur ce lieu. C'est donc un choix de nos services, en lien avec la Ville, avec les élus, mais en tout cas, c'est un choix nouveau. Je crois qu'il faut aussi un peu de nouveauté.

Il s'agit surtout d'avoir des arbres qui acceptent les différences de climat. Un olivier résiste jusqu'à -20°C et il supporte un +40°C. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une région en climat continental, avec des hivers qui peuvent être très froids et des étés qui peuvent être très chauds. Nous devons donc arriver à avoir cette mutation aussi, et nous devons nous adapter quand il y a des modifications. Il s'agit donc d'avoir un patrimoine arboré nouveau. Rassurez-vous, il n'y en aura pas d'autres ailleurs. En tout état de cause, c'était une opportunité pour nos services.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. PRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous laisse dubitatifs, parce qu'en commission, ce qui a été exprimé était flou, dans le sens où l'on a parlé de 34 tilleuls présents, dont 17 étaient à abattre. Pour ces 17, il n'y a pas de problème, l'ONF a fait une expertise. Il en y en a 17 sous surveillance, parce que des branches tombent, mais j'ai eu le sentiment que leur sort était déjà réglé pour une bonne et simple raison. Comme vous l'avez exprimé tout à l'heure, le but est de passer moins de temps à l'entretien, l'entretien étant chronophage.*

Nous pensons que nous devons maintenir de vieux arbres le plus longtemps possible, tant qu'ils sont dans un état sanitaire satisfaisant, même si c'est chronophage pour le service des Espaces verts. En même temps, il y a une avancée qu'a évoquée ma collègue tout à l'heure, et qui est inscrite dans la délibération, à savoir le fait de permettre d'avoir des zones où l'eau va s'infiltrer, où nous allons végétaliser la ville. Nous sommes donc très mitigés sur le sort de ces 17 vieux arbres qui pourraient être maintenus le plus longtemps possible. Comme je le disais, j'ai l'impression que leur sort est déjà scellé.

M. le Maire : *Dans le plan qui est présenté, on ne peut pas se permettre d'en faire un sur deux, ou trois, puis deux, puis un, puis trois. L'ensemble prévaut. Il n'y aura pas de possibilité de végétaliser au pied des arbres aujourd'hui déjà très vieillissants, mais qui ne sont pas encore secs, morts, en voie de dépérissement. Par ailleurs, il faut une démarche cohérente sur l'ensemble de la rue. Le tout est de retrouver un patrimoine arboré.*

Je vais laisser la parole à Maryline MIRAT, puis à Jean-Philippe LEFÈVRE sur tout cela, car il y a d'autres éléments importants sur cette question et sur ce dossier.

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette avenue Rockefeller. Je tenais cependant à préciser plusieurs choses à retenir. Nous avons quand même 185 mètres carrés de trottoirs qui seront désimperméabilisés, ce qui est un point extrêmement important à retenir, me semble-t-il. Nous allons revégétaliser les pieds d'arbres et les trottoirs. Nous allons développer la flore mellifère. C'est aussi amener de la biodiversité en ville, et c'est ce que nous avons souhaité. Il me semble que c'est aussi un point significatif sur cette notice.*

Par ailleurs, les arbres sont dans un état sanitaire inquiétant. Nous allons donc planter des arbres qui s'adaptent non seulement au climat, mais aussi à la configuration de l'avenue. Il me semble que nous avons évoqué en commission le fait que les tilleuls taillés de cette façon ne sont pas dans leur environnement le plus propice.

Monsieur PRAT exprimait l'entretien chronophage des Espaces verts en termes de taille. Il me semble que c'est aussi important de valoriser le travail de ces services qui font déjà beaucoup et qui nous permettent de nous épanouir dans un environnement extrêmement intéressant en centre-ville, comme ailleurs dans la ville. Il me semble qu'il est aussi important de valoriser leur travail autrement que dans la taille d'arbres qui sont malheureusement en état sanitaire inquiétant et en très mauvais état.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?*

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur l'affaire de l'olivier. L'olivier n'est pas un arbre comme les autres. Quand on achète un olivier, c'est comme lorsque l'on achète une œuvre d'art. D'ailleurs, on ne dit pas « je vais acheter un arbre », mais « je vais acheter un olivier ». Ce n'est pas un hasard si l'olivier est l'arbre de la paix et si l'on a choisi ses rameaux pour symboliser l'apaisement. Je trouve bien que dans une ville, il y ait la présence d'un arbre qui symbolise l'apaisement.*

Pour revenir au début de mon propos, je crois qu'il va falloir regarder cet arbre justement pas comme un projet des Espaces verts, mais c'est un peu comme une œuvre d'art. Il est posé là un peu comme une statue. Je pense que dans 15 ou 20 ans, celle ou celui qui voudrait s'amuser à enlever cet olivier serait un peu comme celui qui aujourd'hui voudrait enlever Polyphème ou les Commères. Je disais un peu en souriant que quelqu'un appellerait peut-être un jour cette place la place de l'Olivier. Cela s'inscrit vraiment dans un espace urbain. Cela ne s'inscrit pas n'importe où, mais sur une place, dont les volumes ont été pensés avec ces façades du 19^e siècle.

Regardons vraiment désormais cet olivier comme l'on aurait décidé d'installer une statue, une création. Il se trouve simplement que c'est une création naturelle. Ce n'est pas une création des hommes. Je crois que c'est un peu aussi dans cet esprit que je regarde cet olivier en précisant, pour autant, qu'il s'impose dans cette place. Je pense vraiment qu'il ne doit pas être traité comme un espace vert ni comme un espace méditerranéen, parce que nos façades sont en calcaire du Jura. Elles ne sont pas peintes de terre de Sienne.

Il faudrait être très attentif à l'environnement de cet arbre, parce qu'il ne s'inscrit pas dans n'importe quelle place. Il se trouve devant la sous-préfecture, un des plus vieux hôtels particuliers de notre ville, l'hôtel Berreur. Il faut donc être attentif à cela. Finalement, cet olivier se suffit à lui-même sur cette place qu'il faudra sans doute repenser en fonction de cet arbre, un peu comme peut l'être une statue.

M. le Maire : *Madame JARROT-MERMET souhaite intervenir.*

Mme JARROT-MERMET : *J'ai juste une petite question sur le devenir des eucalyptus qui étaient plantés place du 11 novembre et qui ont été enlevés. Je me suis posé la question en passant. Pourquoi les arbres plantés en 2016 avenue de Lahr ont-ils été retirés pendant le confinement, et replantés ?*

M. le Maire : *Concernant les eucalyptus, sincèrement, je ne sais pas. Je ne suis pas au courant. Cela étant, je dois dire aussi une chose. Les questions sont toujours légitimes. N'y voyez pas malice dans ce que je vais vous dire. D'abord, le pouvoir politique est ici. C'est donc ici que cela se décide. Il n'en demeure pas moins que nous devons faire confiance à nos services qui sont des professionnels de toutes ces questions. Je leur fais une grande confiance. Les agents du service Espaces verts sont très estimés à Dole. Tout le monde reconnaît leur travail de qualité. Ils ont des crédits budgétaires que nous avons légèrement augmentés cette année, parce qu'il y a des besoins.*

Il y a une équipe très compétente et passionnée, qui ne manque pas de pouvoir très souvent émerveiller les Dolois. Ils ont évidemment toute ma confiance pour pouvoir poursuivre leur démarche, pour arriver à s'adapter. Je dois dire aussi que ce n'est pas évident, parce que parfois, il y a une incompréhension avec les écologistes sur l'arbre en tant que tel. Je sais que vous le considérez comme très important, presque au même niveau que l'humain. Je peux l'entendre, mais il y a aussi parfois des questions de sécurité et une volonté de nos services de pouvoir s'adapter aussi aux besoins et aux changements.

Madame JARROT-MERMET, s'agissant de la question posée sur les eucalyptus, nous ne manquerons pas de vous faire une réponse. Quant aux arbres de l'avenue de Lahr, ils ont été changés, car je crois qu'ils n'ont pas repris comme il faut au départ. Nous pourrions vous apporter des précisions là-dessus. Catherine NONNOTTE-BOUTON peut le faire.

Mme NONNOTTE-BOUTON : *Ils ont subi deux canicules consécutives, ce qui fait qu'ils n'ont pas survécu la troisième année. C'est pour cela que nous changeons aussi d'essences et que nous mettons des essences plus résistantes.*

M. le Maire : *Nous tirons les conséquences de plusieurs années de fortes chaleurs. Nous devons donc mettre des essences qui conviennent mieux. Je pense qu'en tout état de cause, nous pouvons tous être d'accord pour avoir des essences qui correspondent mieux aux évolutions climatiques, et qui nous évite de les arracher derrière, parce qu'ils ne repartent pas.*

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : *Je voudrais juste rectifier une de vos considérations. Vous disiez que les écologistes considéraient l'arbre au même niveau que l'humain. Je me permets de rectifier. Si un arbre risque de tomber sur des gamins qui passent, je suis d'accord pour le couper. Néanmoins, cela me touche, parce que cela fait écho à mon premier engagement d'écologiste quand j'avais 14 ans et que j'adhérais à une association de protection de l'environnement. Sur la première image qui m'a fait adhérer, on voyait un homme nu avec une feuille de vigne et il était écrit « sauvez la haie, c'est sauver l'homme ».*

Je crois qu'il y a quand même un lien entre la végétation, les êtres vivants en général et notre humanité. Il faut être conscient qu'aujourd'hui, lorsque l'on détruit des arbres, on détruit aussi une part de notre humanité.

M. le Maire : *Nous sommes tous d'accord pour avoir des arbres. Je laisserai la parole à Jean-Marie SERMIER qui, je ne doute pas, va enrichir notre débat fort intéressant. Effectivement, il y a une vraie différence entre les deux. Vous avez rappelé vos opinions et cela permet aussi d'avoir une clarification de ce point de vue. Nous le devinions, mais au moins, les choses sont dites.*

Je n'oublie pas de dire quand même que dans ce programme, nous avons aussi un secteur qui sera planté du côté du Val Fleuri, avec des arbres qui seront replantés derrière le collège Maryse Bastié. On pourrait imaginer quelque chose qui permettrait d'associer un public qu'il reste à définir, car nous restons sur l'objectif d'un arbre coupé, au moins deux replantés, ce qui avait été initié lors du précédent mandat.

La parole est à Jean-Marie SERMIER.

M. SERMIER : *Monsieur le Maire, j'ai dit tout à l'heure que la soirée me semblait bien douce. Finalement, je ne pensais pas qu'elle atteindrait ce degré d'intellectualité en fin de réunion, qui nous fait dissenter les uns les autres sur l'accompagnement de la biosphère et de l'humain depuis la création du monde jusqu'à cette civilisation. Si l'olivier a accompagné la civilisation méditerranéenne, il est une autre espèce qui a également assuré cet accompagnement, qui continue à l'assurer, et qui quelquefois, au-delà de l'espèce, continue à assurer le fait que l'on puisse dissenter les uns et les autres : je veux parler du cep de vigne.*

Je vous invite peut-être, Monsieur le Maire, à envisager que l'on puisse planter, dans le cadre de la recherche de la biodiversité, un certain nombre de ceps de vigne issus des cinq cépages du vignoble jurassien et arboisien, pour s'assurer qu'ils s'adaptent à l'évolution climatique doloise dans les années à venir.

M. le Maire : *Au-delà de la plaisanterie, qui n'en est pas forcément une, j'avoue que très sincèrement, j'aimerais voir un jour la vigne se développer à Dole, et je suppose que pour le*

député que vous êtes, ce serait aussi un enjeu fort intéressant, comme cela a eu existé, et Jacky THEUROT pourrait nous en parler largement, à Dole. C'est vrai que nous sommes tous toujours assez particulièrement intéressés par le travail réalisé sur le Plateau autour de la ville, dont vous êtes un représentant. Bien évidemment, nous pourrions y réfléchir.

M. SERMIER : Auquel cas le Député offrirait les cinq ceps de vigne.

M. le Maire : Très bien. Je note et nous réfléchissons. Cela peut être un certain défi d'ici la fin de ce mandat. Nous avons débattu sur ce sujet. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 3 abstentions, approuve le projet de plantations sur l'avenue Rockefeller.

Je vous remercie pour ces échanges. Monsieur DRUET, vous souhaitez intervenir.

M. DRUET : Je m'excuse, je vais être bref, mais j'ai appris en cours de séance que notre commissariat était menacé de disparition. Je pense qu'en tant qu'élus, nous devons demander les moyens tous ensemble pour qu'il soit maintenu. Je suis plutôt inquiet ce soir en apprenant cela. Avez-vous des éléments à nous communiquer ?

M. le Maire : Oui, j'ai de nombreux éléments. Rassurez-vous, rien n'est défini. Il s'agit d'un livre blanc de la sécurité intérieure sorti il y a quelques semaines à l'échelle française. Ce n'est ni un texte de loi ni une décision ministérielle, mais c'est un livre blanc, comme il s'en fait très souvent. Il veut revoir la répartition entre police et gendarmerie à l'échelle du territoire.

Rassurez-vous, puisque ce n'est pas à l'ordre du jour de ce soir, nous n'en parlerons pas davantage, mais nous aurons probablement l'occasion d'évoquer ce genre de dossier lors du prochain Conseil Municipal. Le commissariat reste où il est, et la police également. Ce n'est pas une information. C'est le résultat d'un livre blanc. Vous pouvez le lire, et nous en parlerons la prochaine fois.

Je vous souhaite à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année, un bon Noël et nous nous retrouverons en 2021.

La séance est levée à 21 heures 30.